

Portrait de la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale dans Bordeaux-Cartierville



Portrait de la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale dans Bordeaux-Cartierville

Concertation-Femme

1405, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 012
Montréal (Québec) H3M 3B2
Téléphone : 514-336-3733
Télécopieur : 514-856-2400
www.concertationfemme.ca

Service de police de la Ville de Montréal, Poste de quartier 10

11756, boul. O'Brien
Montréal (Québec) H4J 1Y8
Téléphone : 514-280-0110
Télécopieur : 514-280-0610
<http://www.spvm.qc.ca/fr/PDQ10>

Ce document est réalisé dans le cadre du Plan d'action concerté en développement social 2013-2018 du Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC).

Concertation-Femme

Maysoun Faouri, directrice générale et superviseure du projet
Anna Goudet, chercheuse et rédactrice
Lissia Vathi, révision et correction

Service de police de la Ville de Montréal, Poste de quartier 10

Marc Tanguay, commandant
Maurizio D'Elia, conseiller, Section recherche et planification

Montréal (Québec)
Mai 2015

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	7
Chapitre I : La violence conjugale à Bordeaux-Cartierville : analyse des événements signalés aux policiers	9
Introduction.....	11
La position de Bordeaux-Cartierville parmi l'ensemble des quartiers	11
L'évolution de la violence conjugale de 2001 à 2013.....	12
Âge, Sexe des victimes.....	13
Les «points chauds» de violence conjugale à Bordeaux Cartierville.....	14
Les zones de densité des violences conjugales (Carte 1)	15
Les taux de violence conjugale par secteur de recensement (Carte 3 en Annexe)	17
Facteurs associés à la violence conjugale.....	17
Désir de porter plainte des victimes et références vers le CLSC et le CAVAC	18
Comparatif entre le Secteur «Laurentien-Grenet» et le reste du territoire du PDQ 10	19
Conclusion	20
Chapitre II : La violence conjugale et intrafamiliale à Bordeaux-Cartierville : recherche qualitative auprès des acteurs du milieu et des citoyennes	23
Préambule : Méthodologie, Profil des répondants, Portrait des acteurs	25
Connaissances et perceptions de la violence conjugale	29
Expériences.....	39
Connaissances et perceptions du quartier Bordeaux-Cartierville et de ses ressources	43
Problèmes identifiés et recommandations de chaque type d'acteurs interrogés.....	48
Les autres violences intrafamiliales.....	53
Conclusion	55
Constats	56
Recommandations	57
Bibliographie	58

Introduction générale

« Bordeaux-Cartierville, quartier de tous les possibles » est le nom du Plan d'action concerté en développement social du quartier. Ce plan est le résultat d'une vaste démarche de planification stratégique en développement social que le Conseil Local des Intervenants Communautaires (CLIC) a menée pour Bordeaux-Cartierville en 2013. Six (6) enjeux prioritaires ont été identifiés. La violence conjugale et intrafamiliale est l'un de ces enjeux. Quatre (4) actions ont été identifiées pour contribuer à réduire la violence, sous toutes formes, au sein des familles de Bordeaux-Cartierville. Ce faisant, un comité de suivi, le Comité Violence Intrafamiliale, a été mis sur pied. L'organisme Concertation-Femme est l'organisme responsable du comité de suivi, et il est également l'organisme porteur des quatre actions identifiées.

La première action est celle de réaliser un portrait complet de la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale dans Bordeaux-Cartierville. Les objectifs spécifiques visés par ce portrait sont de :

1. posséder un portrait à jour de la problématique dans ce quartier;
2. connaître tous les types de violence en présence et les particularités propres au quartier;
3. bénéficier d'un outil d'aide à la planification des prochaines actions;
4. mobiliser la communauté autour de cette problématique.

Le Comité Violence Intrafamiliale de Bordeaux-Cartierville est composé de représentants de plusieurs organismes communautaires, comme Concertation-Femme, Cartier Émilie, Maison des parents, Mon Toit Mon Cartier, Rap Jeunesse, Repère, Tandem et la Table de Concertation Jeunesse de Bordeaux-Cartierville, ainsi que d'une représentante du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, d'une représentante du Poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de deux (2) citoyennes du quartier.

Le premier chapitre de ce portrait de la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale à Bordeaux-Cartierville est élaboré par la section recherche et planification du SPVM. Il consiste en une analyse des événements criminels déclarés et enregistrés par les policiers du SPVM. Il offre ainsi une vue d'ensemble du quartier en comparaison avec d'autres quartiers de Montréal, en plus de fournir une réactualisation du portrait réalisé en 2011 et de donner un aperçu de l'évolution de la problématique au cours de ces dernières années.

Le deuxième chapitre de ce rapport est élaboré par l'organisme Concertation-Femme. Cette partie consiste à donner un aperçu de la réalité des milieux de pratique en contexte de violence conjugale et intrafamiliale à partir d'entretiens réalisés auprès des différents secteurs d'aide (communautaire, CSSS et police) et de femmes du quartier. Elle fournit un portrait de

leur niveau de connaissance de la problématique et du quartier, de leurs expériences de violence conjugale et d'intervention, de la coordination intersectorielle et des problèmes identifiés ainsi que des recommandations de chaque acteur du milieu.

Ce portrait se termine par un ensemble de constats et de recommandations.



Chapitre I : La violence conjugale à Bordeaux-Cartierville : analyse des événements signalés aux policiers

Novembre 2014

Introduction

Les données présentées dans cette analyse ont été tirées du Module d'information policière (MIP), qui rassemble tous les événements criminels qui ont été déclarés et enregistrés par les policiers du SPVM. Les événements de violence conjugale ont été extraits à partir des données sur le type de relation entre la victime et le suspect. Nous considérons une violence conjugale comme un événement de violence (crimes contre la personne) où la victime est soit conjointe, ex-conjointe, ami intime ou ex ami-intime du suspect.

Ce rapport offre un portrait général de la violence conjugale déclarée aux policiers de Bordeaux-Cartierville. Il permet, entre autres, de comparer la situation, en matière de violence conjugale, du quartier par rapport aux autres et de connaître l'évolution et la distribution spatiale de ces cas sur son territoire. Nous avons également analysé le contenu des rapports d'événements rédigés lors de la dernière année (2013) afin de chiffrer la proportion de victimes qui désirent poursuivre les procédures judiciaires entamées et qui acceptent d'être référées vers des organismes tels que le CLSC et le CAVAC.

Il est important de retenir que ces données n'offrent qu'un portrait partiel de la problématique puisqu'une part importante des violences conjugales n'arrive pas à l'attention des policiers. Selon la dernière Enquête Sociale Générale (ESG)¹, un sondage mené à l'échelle du pays, moins du quart (22%) des victimes de violence conjugale ont signalé l'incident aux policiers. Les raisons les plus souvent invoquées par les victimes qui n'ont pas contacté les policiers étaient qu'elles considéraient qu'il s'agissait d'une affaire personnelle (82%), qu'elles avaient réglé la situation d'une autre façon (71%) et que l'incident n'était pas assez grave (70%).

La position de Bordeaux-Cartierville parmi l'ensemble des quartiers

En 2013, sur l'île de Montréal, plus de 5000 événements de violence conjugale (VC) ont été signalés aux policiers. **Parmi les 33 postes de quartier (PDQ), le PDQ 10 figure au 21e rang des quartiers avec le volume de violence conjugale le plus élevé.** En 2013, 122 événements de violence conjugale² ont été enregistrés dans le PDQ 10 alors, qu'en moyenne, les autres postes de quartiers en comptabilisent un peu plus de 150.

Afin de comparer la criminalité entre les quartiers, il convient mieux de les standardiser en tenant compte de la taille de la population qui demeure dans chacun des quartiers. Nous

¹ Statistique Canada (2011), *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2009*, 85-224-X au catalogue. Ottawa.

² Parmi les 122 délits, 95 (78 %) sont des voies de fait, 15 (12 %) des cas de menaces, 10 (8 %) des séquestrations et 2 (2 %) des agressions sexuelles.

utiliserons ici un taux de violence conjugale par tranche de 1 000 habitants. Globalement, en 2013 sur l'île de Montréal, on comptabilise 2.6 victimisations conjugales, signalés aux policiers, par 1 000 habitants. **Le taux de violence conjugale dans le PDQ 10 est de 2.4 par 1 000 habitants, soit un taux relativement similaire à la moyenne montréalaise.**

Le taux de violence conjugale de Bordeaux-Cartierville en 2013 est cependant supérieur à celui de la plupart des postes de quartiers avoisinants, soit Ahuntsic (2 par 1000 hab.), St-Laurent (1.6 par 1000 hab.), et Mont-Royal – Outremont (0.8 par 1000 hab.). Il est équivalent à celui de Villeray (2.6 par 1000 hab.) mais inférieur à celui de Parc-Extension (3.1 par 1000 hab.).

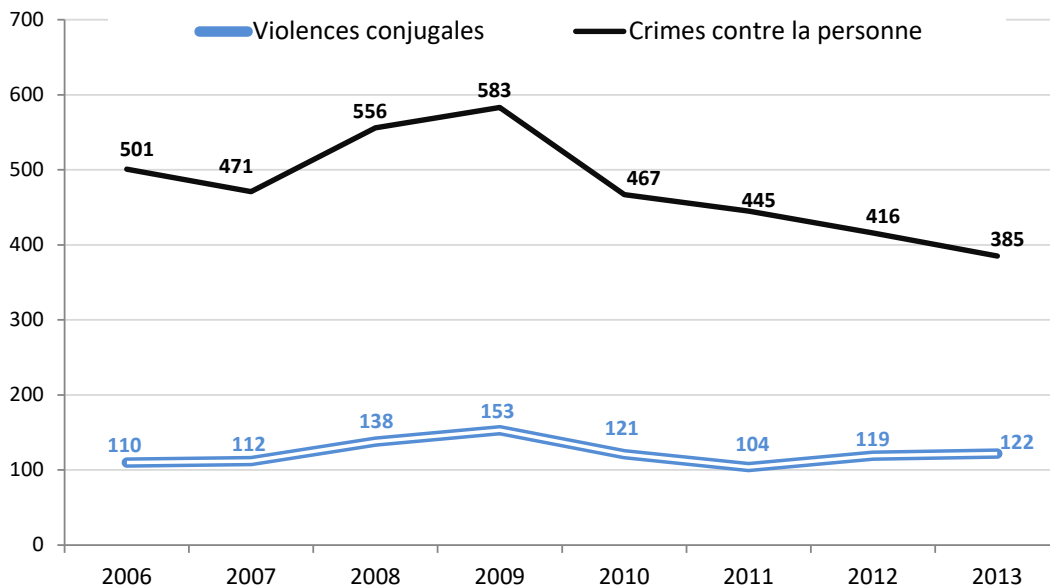
L'évolution de la violence conjugale de 2001 à 2013

En termes d'évolution, deux courbes sont présentées à la figure 1 : celles des violences conjugales et de l'ensemble des crimes contre la personne depuis les dix dernières années (2004 à 2013) dans le PDQ 10³. **On constate, premièrement, que les crimes contre la personne affichent une importante tendance à la baisse depuis 2004.** En 2013, 385 crimes contre la personne ont été enregistrés sur le territoire de Bordeaux-Cartierville, soit près de 200 événements de moins qu'en 2004, où 570 crimes avaient été enregistrés. Il s'agit d'une baisse de l'ordre de 32,5 %, ce qui est supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire durant la même période (26,7 %).

La baisse des crimes contre la personne ne semble pas affecter les cas de violence conjugale, qui demeurent, sommes toutes, assez stables depuis 2006. Alors que les crimes contre la personne ont diminué de 18 % de 2010 à 2013, le nombre de violences conjugales observé en 2013 est très similaire à celui de 2010. Bien que difficile à démontrer, il est possible que cette stabilité soit due à une augmentation du taux de signalement des crimes de la part des victimes couplée à une baisse réelle de la criminalité.

³ Il est à noter que les augmentations observées en 2008 et en 2009 sont attribuables à une modification des pratiques d'enregistrement des crimes par les policiers, qui, dans le cadre de moyens de pression entourant le renouvellement d'un contrat de travail, rédigeaient systématiquement un rapport pour tout événement signalé par le citoyen. Les voies de fait ont été particulièrement affectés par cette pratique de surengistrement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au texte sur l'évolution de la criminalité dans la Lecture de l'environnement 2010 du SPVM.

Figure 1 : Évolution du nombre de crimes contre la personne et de crimes de violence conjugale à Bordeaux-Cartierville entre 2006 et 2013



À Bordeaux-Cartierville, en 2013, près d'un crime contre la personne sur trois (32 %) qui arrive à l'attention des policiers concerne une violence conjugale⁴. Cette proportion est supérieure à celle observable à l'échelle montréalaise, où les violences conjugales représentent près de 27 % des crimes contre la personne.

Âge, Sexe des victimes

Globalement, de 2011 à 2013, les femmes représentent 86 % des victimes de violence conjugale connues des policiers. Cette proportion est similaire à ce qui est observable à l'échelle montréalaise. On remarque également, au tableau 1, que les victimes de violence conjugale à Bordeaux-Cartierville sont, sommes toutes, assez jeunes, la majorité ayant moins de 35 ans. **Au cours des 3 dernières années (2011-2013) un peu plus du quart (25,5 %) des victimes étaient âgées de 18 à 24 ans, ce qui est largement supérieur à leur poids démographique, puisqu'ils ne forment que 9 % de la population de Bordeaux-Cartierville âgée de plus de 12 ans.** Globalement, presque la moitié (46 %) de l'ensemble des victimes de violence conjugale dans le quartier étaient âgées de 18 à 29 ans, une proportion trois fois supérieure à leur poids dans la population (16 %).

⁴ Étant donné que les crimes contre la personne ont fortement diminué dans le quartier, mais que les violences conjugales sont demeurées relativement stables, le poids relatif de celles-ci sur l'ensemble des crimes violents augmente avec les années. De 2006 à 2011, les cas de violences conjugales représentaient environ 25 % de l'ensemble des crimes contre la personne dans le PDQ 10. Cette proportion a augmenté à 29 % en 2012 puis à 32 % en 2013.

Tableau 1 : Âge des victimes de violence conjugale (2011-2013) et comparatif avec leur poids dans la population du quartier (12 ans et plus)

Catégorie d'âge	Nombre de victimisations	Proportion sur le total	Poids relatif du groupe d'âge dans la population (12 ans et +)
12 à 17 ans	14	4.1 %	7 %
18 à 24 ans	88	25.5 %	8.7 %
25 à 29 ans	71	20.6 %	7.2 %
30 à 34 ans	51	14.8 %	8.4 %
35 à 44 ans	75	21.7 %	18.1 %
45 à 54 ans	38	11 %	15.5 %
55 à 64 ans	4	1.2 %	12.4 %
65 ans et plus	4	1.2 %	22.8 %
Total	345	100%	100 %

Les «points chauds» de violence conjugale à Bordeaux Cartierville

Afin d'identifier les «points chauds» de violence conjugale à Bordeaux-Cartierville, 333 victimisations, de 2011 à 2013, ont été géolocalisées à l'adresse où a eu lieu l'événement⁵ et des analyses de densité ont été produites afin de circonscrire les zones plus problématiques⁶. L'identification de zones de concentrations des crimes pourrait notamment servir à orienter et ajuster les efforts de prévention des organisations policières et de leurs partenaires.

Les deux premières cartes (#1 et #2) montrent les zones de concentrations des événements de violence conjugale dans le quartier. Puisqu'il y a des rues et zones à forte densité de population, nous avons également produit une autre carte (#3, en annexe) qui présente les taux de criminalité de violence conjugale pour les 12 secteurs de recensement du quartier. Ainsi, nous évaluerons la concentration des violences conjugales tout en tenant compte du nombre d'habitants qui habitent dans le secteur.

⁵ 333 des 345 (97 %) victimisations de 2011 à 2013 ont pu être géocodées.

⁶ Il s'agit plus précisément d'une analyse de densité de points, avec une zone de recherche de 300 mètres, qui a été effectuée à l'aide du logiciel ArcGIS 10.2.

Les zones de densité des violences conjugales (Carte 1)

Les analyses de densité ont permis d'identifier trois principaux secteurs de concentration de violence conjugale à Bordeaux-Cartierville. On constate d'abord que ces secteurs se retrouvent tous dans la zone de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) communément appelée le secteur «Laurentien-Grenet». **Alors que 21 % de la population de Bordeaux-Cartierville demeure dans la zone de RUI, c'est 43 % (142 sur 333) de tous les événements de violence conjugale enregistrés dans le PDQ 10 de 2011 à 2013 qui s'y produisent.** Il est à noter que cette proportion est demeurée stable depuis au moins l'année 2006.⁷

La carte 2 présente avec plus de précision la localisation des trois zones de concentration dans la RUI. Depuis 2006, c'est plus du quart (26 %) de toutes les violences conjugales déclarées aux policiers du PDQ 10 qui se concentrent dans ces trois secteurs⁸.

Le premier secteur est délimité au Nord par Gouin, à l'Ouest par Lachapelle, à l'Est par Grenet et au Sud par De Mesy. En l'espace de trois ans (2011-2013), 19 événements de violence conjugale ont eu lieu dans ce secteur, soit 6 % du total du PDQ.

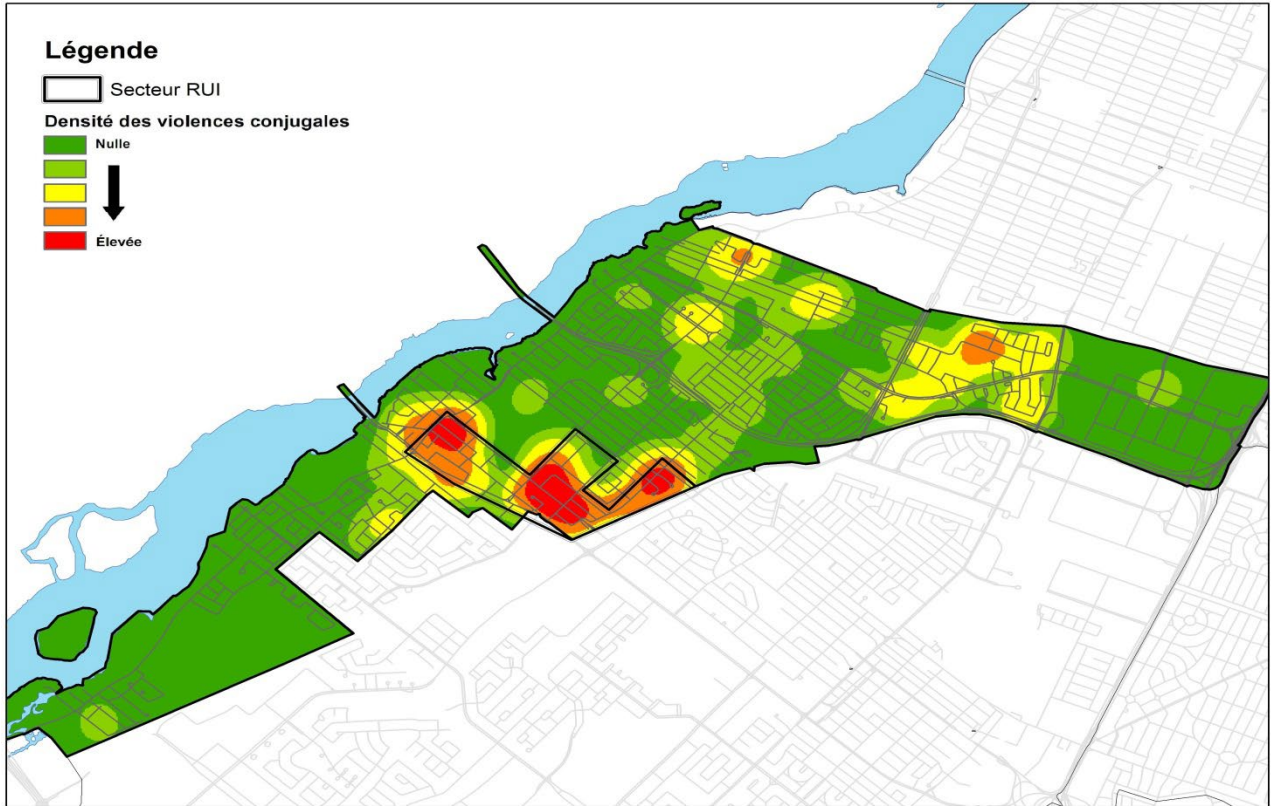
Le deuxième secteur est délimité au Nord par Salaberry, à l'Ouest par Laurentien, à l'Est par De Meulles et au Sud par Dudemaine. Depuis 2011, 47 événements s'y sont produits, soit 14 % de l'ensemble des VC du PDQ.

Le troisième secteur est délimité au Nord par Dudemaine, à l'Ouest par O'Brien, à l'Est par St-Évariste. On y dénombre 19 événements, de 2011 à 2013, soit 6 % du total pour le PDQ.

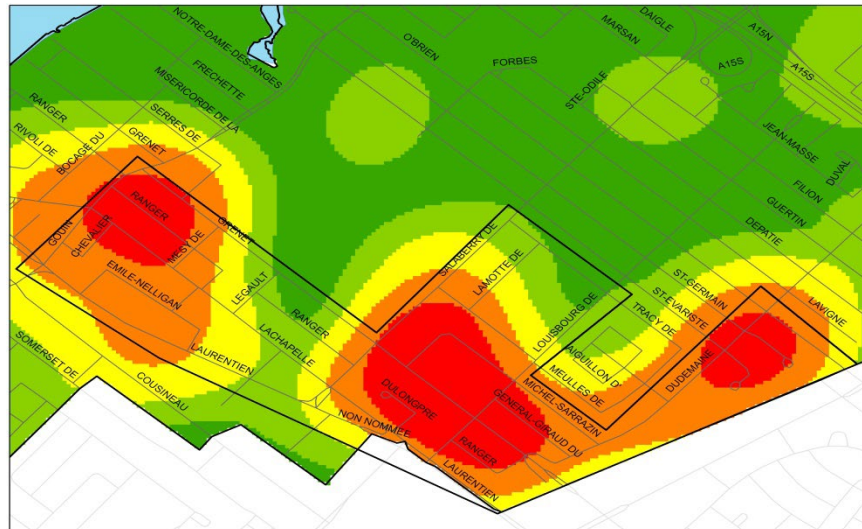
⁷ Un premier portrait de la violence conjugale, rédigé en 2011 et compilant des données de 2006 à 2010, en était arrivé aux mêmes constatations. La même proportion (43 %) de violences conjugales avait eu lieu dans la zone de RUI. Cette proportion est demeurée stable d'année en année jusqu'en 2013.

⁸ Plus précisément dans les zones de densité les plus élevées, en rouge.

Carte 1 : Analyse de densité des événements de violence conjugale (N=333) à Bordeaux-Cartierville, 2011 à 2013



Carte 2 : Analyse de densité des événements de violence conjugale dans le secteur de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) de Bordeaux-Cartierville, 2011-2013



Les taux de violence conjugale par secteur de recensement (Carte 3 en Annexe)

Bordeaux-Cartierville est divisé en 12 secteurs de recensement, tous avec une taille de population différente. Puisque le volume de criminalité dans certains secteurs peut varier en fonction de la taille de la population, nous avons calculé le taux de violence conjugale par 1 000 habitants, pour l'année 2013, dans chacun des secteurs. Les secteurs en vert affichent de faibles taux de violence conjugale tandis que ceux orangés et rouges affichent des taux plus élevés que la moyenne du PDQ 10.

Les résultats de ces analyses concordent avec celles des analyses de densité (carte 1). Donc, même lorsque l'on tient compte de la population qui y réside, les secteurs de recensement qui englobent la RUI, affichent les taux les plus élevés de violence conjugale du quartier. Alors, que le taux de violence conjugale est de 2.6 par 1 000 habitants pour l'ensemble du PDQ 10, ce taux est de 3.5 par 1000 habitants dans les secteurs 285.00 et 287.01.

Facteurs associés à la violence conjugale

Les facteurs qui permettent d'expliquer pourquoi certaines zones ou secteurs affichent des niveaux plus élevés de violence conjugale ne seront pas traités spécifiquement pour le territoire de Bordeaux-Cartierville en raison de l'incertitude quant à la validité des données du Recensement de 2011. Cependant, une étude menée par des chercheurs montréalais (Boivin et Ouellet, 2013⁹) a montré que la concentration de désavantages économiques et sociaux dans un secteur augmente la probabilité que des violences entre conjoints y soient commises. Les désavantages économiques et sociaux ont été mesurés par un indice de «désorganisation sociale», qui a été construit à partir de quatre caractéristiques de la population : les familles monoparentales, les ménages à faibles revenus, la mobilité résidentielle (sur 5 ans) et l'hétérogénéité ethnique.

Ces désavantages économiques et sociaux sont plutôt marqués dans le secteur «Laurentien-Grenet». En effet, un portrait de secteur, préparé par le Clic de Bordeaux-Cartierville avec les données du recensement de 2006, nous apprend que le secteur est caractérisé par des taux de faibles revenus et de chômage élevés, par un niveau de formation défavorable, par une structure familiale monoparentale qui se démarque et par une proportion très élevée (91%) de locataires.

⁹ Ouellet, F. et Boivin, R. (2013). La répartition géographique des voies de fait en milieu urbain. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx et F. Cortoni (Dir.), *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science* (pp. 239-256). Montréal : Hurtubise.

Désir de porter plainte des victimes et références vers le CLSC et le CAVAC

Lors du signalement d'une infraction liée à la violence conjugale aux policiers, ceux-ci ont l'obligation, en vertu de la *Politique ministérielle en matière de violence conjugale*, de dénoncer l'incident et de rédiger un rapport d'événement criminel, indépendamment de la volonté de la victime de vouloir porter plainte et aller témoigner à la cour. Par contre, la poursuite des procédures judiciaires et la décision de la part des procureurs de porter des accusations pourraient être entravées si la victime n'offre aucune collaboration. La décision de la victime de porter plainte, au moment de l'intervention policière, est donc cruciale.

Afin de pouvoir chiffrer la proportion de victimes qui désirent porter plainte, nous avons consulté le rapport de 96 des 122 (79 %) événements liés à la violence conjugale qui ont eu lieu sur le territoire de Bordeaux-Cartierville en 2013. Globalement, **c'est un peu plus de la moitié des victimes (54 %) qui, suite à l'événement, disent vouloir porter plainte et aller témoigner en cour. Cette proportion est comparable à celle observée dans le PDAQ 10 lors de l'étude menée en 2010 et à celle observée sur l'ensemble du territoire montréalais lors d'une étude menée en 2008.**

Lors de leur intervention, les policiers vont également demander le consentement de la victime afin qu'elle soit référée vers des ressources d'aide telles que le CLSC et le CAVAC. **Globalement, un peu plus de la moitié (55 %) des victimes acceptent que leurs coordonnées soient envoyées au CLSC et seulement 4 victimes sur 10 (39 %) acceptent d'être référées vers le CAVAC.**

Évidemment, on note une forte corrélation entre le fait de vouloir porter plainte et l'acceptation des services d'aide du CLSC et du CAVAC. Nous observons que 78 % des victimes qui désirent porter plainte acceptent également d'être référées au CLSC mais que cette proportion diminue à 31 % chez celles qui ne désirent pas déposer une plainte et témoigner à la cour. La situation est semblable en ce qui a trait au CAVAC ; 60 % des victimes qui veulent porter plainte accepte d'être référées par rapport à une proportion de 20 % chez celles qui ne portent pas plainte.

Au final, c'est près du tiers (31%) des victimes de violence conjugale à Bordeaux-Cartierville qui n'acceptent ni de porter plainte et d'aller témoigner à la cour ni d'être référées vers les services spécialisés d'un CLSC.

Comparatif entre le Secteur «Laurentien-Grenet» et le reste du territoire du PDQ 10

Puisqu'une proportion importante des violences conjugales se produisent dans le secteur «Laurentien-Grenet», nous avons voulu examiner si les victimes qui résident dans ce secteur se différencient des autres par rapport aux variables liées aux références vers des organismes externes (CLSC et CAVAC) et au désir de porter plainte. Les données présentées au tableau 2 portent à croire que des différences significatives existent entre ces deux groupes (Secteur Laurentien-Grenet et le reste du territoire de Bordeaux-Cartierville).

Tableau 2 : Comparatifs entre les victimes de violences conjugales dans le secteur Laurentien-Grenet et le reste du territoire de Bordeaux-Cartierville.

	Secteur Laurentien-Grenet (RUI) (N=53)	Territoire de Bordeaux- Cartierville (sauf la RUI) (N=43)
La victime fait elle-même appel aux policiers	76 %	77 %
La victime désire porter plainte et aller témoigner à la cour	51 %	57 %
La victime accepte d'être référée au CLSC	41 %	68 %
La victime accepte d'être contactée par le CAVAC	24 %	49 %

Bien qu'une proportion similaire des événements ont été signalés aux policiers par la victime même, on constate des différences marquées en ce qui a trait à la proportion de victimes qui acceptent d'être référés vers des organismes externes ou qui désirent porter plainte et témoigner à la cour. **Seulement 4 victimes sur 10 (41 %) qui résident dans le secteur Laurentien-Grenet acceptent d'être référées au CLSC tandis que cette proportion est de 68 % dans le reste du PDQ 10.** Dans le même sens, la proportion de victimes qui acceptent d'être contactées par le CAVAC est deux fois moins élevée dans le secteur Laurentien-Grenet (24 %) que dans le reste du territoire (49 %).

La moitié (51 %) des victimes de violence conjugale dans le secteur Laurentien-Grenet ont déclaré, au moment de l'événement, qu'elles désiraient porter plainte et témoigner à la cour. Bien que la différence ne soit pas significative, cette proportion est plus élevée (57 %) dans le reste du territoire du PDQ 10.

Au final, 40 % des victimes résidentes de la RUI n'acceptent ni de porter plainte ni d'être référées vers un CLSC comparativement à une proportion de 24 % dans chez les victimes dans le reste du PDQ 10.

Conclusion

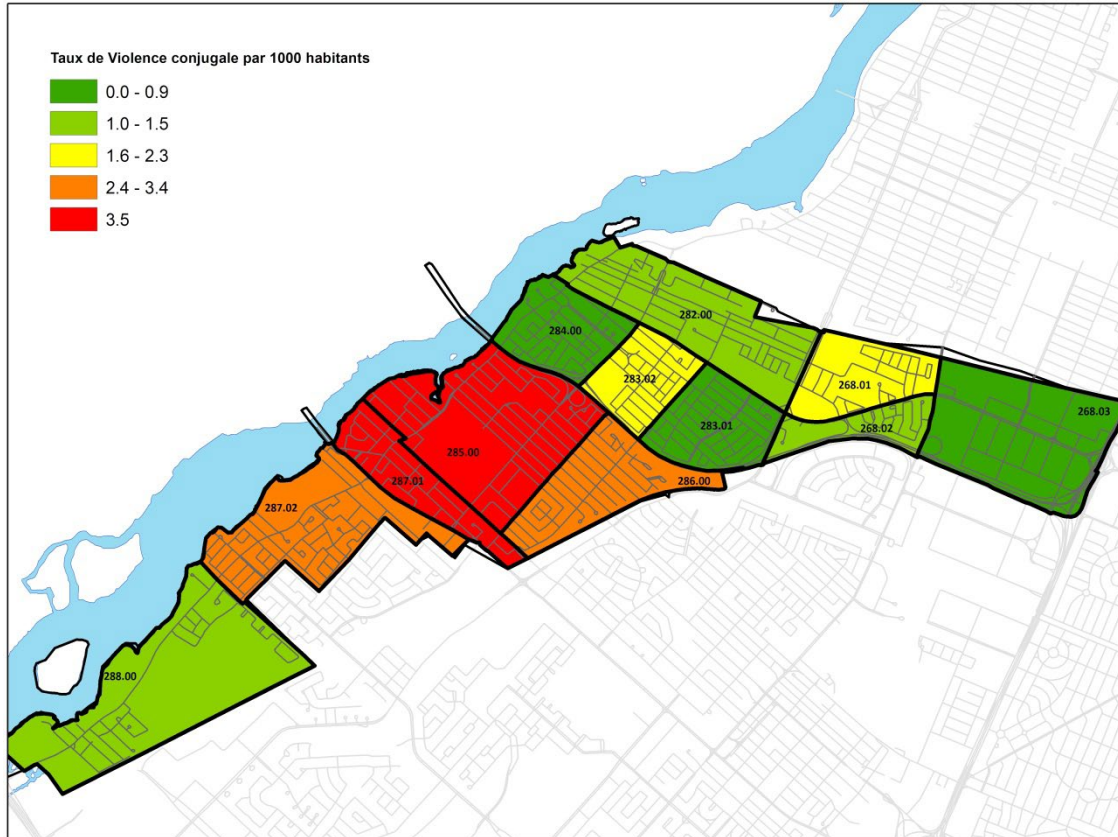
Les données policières relatives aux crimes rapportés aux policiers de Bordeaux-Cartierville, nous montrent que lors de la dernière année (2013), c'est près du tiers des crimes contre la personne qui concernent des violences conjugales, une proportion qui est devenue plus importante ces dernières années.

Bien que le territoire de Bordeaux-Cartierville ne se démarque pas des autres en matière de violence conjugale, on note une importante concentration de ces crimes dans certaines zones du secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) « Laurentien-Grenet ». Lors des trois dernières années (2011-2013), 43 % de l'ensemble des violences conjugales du PDQ 10 se sont déroulées le secteur de RUI, alors que seulement 21 % de la population y habite.

Une analyse de contenu des rapports d'événements nous a également montré que les victimes qui résident dans la RUI sont également moins enclines à collaborer à la poursuite du processus judiciaire et à accepter d'être référées à des organismes externes. En effet, c'est 4 victimes résidentes de la RUI sur 10 qui n'acceptent ni de porter plainte ni d'être référées vers un CLSC, comparativement à une proportion de 24 % dans le reste de Bordeaux-Cartierville.

Annexe

Carte 3 : Taux de violence conjugale par 1 000 habitants, selon les secteurs de recensement (N=12), Bordeaux-Cartierville, 2013





CONCERTATION
FEMME

**Chapitre II : La violence
conjugale et intrafamiliale à
Bordeaux-Cartierville : recherche
qualitative auprès des acteurs
du milieu et des citoyennes**

Avril 2015

Préambule : Méthodologie, Profil des répondants, Portrait des acteurs

La réalisation de cette partie du portrait consiste en l'analyse transversale de quatre volets. Ces volets représentent respectivement les intervenantes du milieu communautaire, les femmes résidentes du quartier, les policiers et les intervenantes du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint Laurent.

a. Volet communautaire

Pour le volet communautaire, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec neuf (9) intervenantes qui travaillent dans des organismes communautaires destinés principalement aux femmes ou aux familles du quartier Bordeaux-Cartierville et qui sont susceptibles de rencontrer des personnes victimes de violence conjugale et intrafamiliale dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Les entretiens ont eu lieu entre septembre et décembre 2014. Les entretiens ont été analysés de façon thématique et transversale. Les questions portaient sur trois thèmes principaux : d'une part, l'organisme communautaire et les fonctions de l'intervenante, d'autre part, son expérience en contact avec des victimes de violence conjugale, et, enfin, ses connaissances sur la problématique de la violence conjugale et familiale ainsi que sur le quartier et ses ressources.

Les intervenantes du milieu communautaire rencontrées sont toutes des femmes. Leur profil sociodémographique est le suivant (Tableau 1) :

Tableau 1 : Caractéristiques des intervenantes communautaires rencontrées

Âge	Tranche d'âge	Nombre
	20 à 30 ans	3
	30 à 40 ans	3
	40 ans et plus	3
		Total : 9
Durée du travail dans le quartier	Nombre d'années	Nombre
	5 ans et moins	4
	5 à 10 ans	2
	10 ans et plus	3
		Total : 9
Lieu de naissance	Lieu	Nombre
	Canada	2
	Étranger (Europe, Afrique et Moyen-Orient)	7
		Total : 9

La formation post-secondaire de ces intervenantes, outre les études effectuées à l'étranger dans des domaines souvent éloignés, consiste en un baccalauréat pour quatre (4) d'entre elles (en éducation, sexologie, service social et sciences politiques), et en un certificat pour deux (2) autres (petite enfance et intervention auprès des jeunes). Sur la problématique de la violence conjugale en tant que telle, plus de la moitié a également reçu des formations données au sein du comité sur la violence intrafamiliale ou par le CSSS, quelques-unes sont formées en « écoute active », mais toutes participent aux transferts informels des connaissances qui semblent constituer la principale méthode de formation sur le sujet :

« on a lu beaucoup, on a parlé beaucoup, et puis la directrice a beaucoup plus d'expérience. Et la dernière directrice avait travaillé dans un centre des femmes. On a beaucoup d'informations. Mais moi, et même mes collègues on n'a pas reçu un cours ou une formation sur la violence conjugale, mais on a beaucoup d'informations quand même. Peut-être qu'il manque beaucoup plus ! »
(Intervenante communautaire)

« Ma formation est en Études féministes en fait, mais c'est beaucoup en travaillant, en m'impliquant dans les centres de femmes, à la CLES, les CALACS, que j'ai appris. J'ai eu les formations par les intervenantes qui y travaillent depuis longtemps. Y a pleins de documents qui circulent, qui sont fait par et pour les intervenants. »
(Intervenante communautaire).

Cette façon informelle de se former à l'interne est cruciale, car elle repose sur les savoirs expérientiels des intervenantes, mais elle peut être mise à mal par le fort taux de roulement qui existe dans le milieu communautaire (dû aux difficultés reliées aux conditions de travail, tels que le salaire, et à l'aspect transitoire du travail, notamment pour les jeunes) (Shields, 2008) qui peut rendre difficile la pérennité de la transmission des connaissances.

b. Volet Femmes du quartier

Huit (8) entretiens ont été réalisés auprès des femmes résidant dans le quartier Bordeaux-Cartierville, en les recrutant principalement dans les organismes communautaires, sans savoir au préalable si elles avaient vécu ou non de la violence conjugale. Nous nous sommes rendu compte que cette façon de faire nous donnait des réponses intéressantes sur les connaissances des femmes de la problématique et des ressources du quartier, mais moins sur leurs expériences personnelles. En effet, ce sujet, encore très tabou, n'est pas toujours évident à discuter avec une intervieweuse inconnue. Nous avons donc opté pour des questionnaires à réponses ouvertes et à court développement. Treize (13) questionnaires ont ainsi été complétés. Nous avons donc les témoignages de 21 femmes en tout. Les biais à prendre en compte à la lecture de ces résultats sont le fait que pour huit (8) d'entre elles nous ne sommes pas sûrs de leur véritable non-expérience de violence conjugale, et, pour

l'ensemble de l'échantillon, le fait qu'elles aient été recrutées majoritairement dans des organismes communautaires démontre qu'elles sont déjà intégrées dans un réseau, même si cela n'empêche pas certaines de ne connaître tout de même aucune ressource d'aide en violence conjugale dans le quartier. De plus, la majorité des femmes n'est pas complètement à l'aise avec la langue française, ce qui peut donner lieu à des affirmations peu nuancées et à des difficultés pour exprimer fidèlement ce qu'elles pensent.

Le profil sociodémographique des femmes est le suivant (Tableau 2) :

Tableau 2 : Caractéristiques des femmes ayant participé à la recherche

Âge	Tranche d'âge	Nombre
	20 à 30 ans	5
	30 à 40 ans	8
	40 ans et plus	8
	Total : 21	
État civil	État civil	Nombre
	Marié	13
	Divorcé	5
	Célibataire	3
	Total : 21	
Région de provenance	Lieu	Nombre
	Moyen-Orient	7
	Maghreb	4
	Afrique de l'est	2
	Europe	3
	Haïti	2
	Québec	3
	Total : 21	
Durée de résidence au Canada	Nombre d'années	Nombre
	5 ans et moins	6
	5 à 10 ans	7
	10 à 15 ans	3
	15 à 20 ans	1
	20 ans et plus	4
	Total : 21	

Trois (3) n'ont pas d'enfants, les autres ont entre un (1) et quatre (4) enfants. Toutes sont actuellement mères au foyer, sans emploi et font, pour quelques-unes, du bénévolat. Nous n'avons pas suffisamment de données sur leurs études au Canada ou dans le pays d'origine pour les présenter.

c. Volet Centre de santé et de services sociaux (CSSS)

Pour donner un aperçu du volet CSSS, cinq (5) employées de cette institution ont été interviewées. Toutes sont des femmes. Deux (2) d'entre elles travaillent davantage au niveau de la gestion et de la coordination d'équipe, mais étaient au préalable intervenantes pendant très longtemps, et trois (3) sont travailleuses sociales aux services généraux. Celles-ci y travaillent respectivement depuis environ vingt (20) ans, six (6) ans et presque cinq (5) ans. Leurs études ont été effectuées en travail social, au baccalauréat et/ou à la maîtrise.

Concernant les formations spécifiques à la violence conjugale, il y a une quinzaine d'années, l'Agence de la santé et des services sociaux priorisait les formations portant spécifiquement sur la violence conjugale, notamment en termes d'attribution de budgets, de formations des intervenants, etc. Aujourd'hui, cette situation s'est beaucoup précarisée : les formations se font davantage à l'interne et par les pairs :

« Les professionnels qui arrivent n'ont pas nécessairement une formation en violence conjugale mais ils sont coachés par la coordinatrice clinique et par leurs pairs. [...]Lorsqu'une nouvelle intervenante arrive, qui débute dans sa carrière, à qui on attribue une nouvelle demande, la coordinatrice va profiter de ce *momentum* pour parler de la violence, comment intervenir, etc. » (Gestionnaire CSSS).

Une travailleuse sociale des services sociaux généraux du CSSS est porteuse du dossier. Elle participe à la Table de concertation en violence conjugale du secteur Nord de Montréal et assiste aux formations sur le sujet. Elle est chargée, ensuite, de transmettre ses connaissances à l'équipe et contribue aux discussions cliniques des situations complexes en violence conjugale et intrafamiliale.

La grande expérience de travail en contexte de violence conjugale et intrafamiliale confère aux travailleuses sociales du CSSS une expertise et un savoir expérientiel indéniable sur le sujet.

d. Volet Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Poste de quartier 10

Afin d'avoir un aperçu du point de vue des policiers sur la problématique et leurs interventions, quatre (4) agents du Poste de quartier 10 ont été entendus.

Les patrouilleurs rencontrés sont trois (3) femmes et un (1) homme. Deux (2) ont entre 20 et 30 ans et deux (2) ont entre 30 et 40 ans. Les plus jeunes sont dans la police depuis sept (7) ans, et les deux (2) autres depuis respectivement 17 et 18 ans. Ils travaillent à ce poste de quartier depuis environ un (1), cinq (5) et treize (13) ans (nous n'avons pas cette information pour la quatrième personne interrogée). Aucun d'eux n'habite dans le quartier de Bordeaux-Cartierville.

La formation des policiers en violence conjugale débute au moment de leurs études au Cégep et se poursuit à l'École nationale de Police du Québec (ENPQ). Ils y apprennent les bases de cette problématique, comme par exemple la notion de « cycle de la violence », mais surtout ils sont préparés aux difficultés d'intervenir dans un tel contexte, au fait par exemple que les femmes ne souhaitent pas toujours porter plainte, ainsi qu'à la dynamique de l'intervention. Il existe également une formation continue et des exercices d'« appels simulés » donnés par le SPVM. De plus, le nombre de cas élevé de violence conjugale et intrafamiliale auxquels ils sont confrontés presque quotidiennement, les forme sur le terrain et leur donne une bonne connaissance de la problématique.

Dans chaque poste de quartier, un agent, responsable VCI (violence conjugale et intrafamiliale), est formé sur le sujet et a la charge de diffuser l'information auprès de ses collègues. Une des patrouilleurs interrogés, arrivée récemment dans ce poste de quartier, n'était pas au courant de ce fonctionnement et ne connaissait ni la personne en charge, ni la possibilité de la consulter en cas de questionnement.

Connaissances et perceptions de la violence conjugale

a. Définition de la violence conjugale

La définition retenue par le gouvernement du Québec dans sa Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (1995) est la suivante : « [La violence conjugale] ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. » De plus, il est important de noter le caractère répétitif des épisodes de violence. Ils surviennent en effet à l'intérieur d'un « cycle de la violence conjugale » :

« Ce cycle, qui est mis en place et orchestré par l'agresseur, permet à celui-ci de maintenir sa domination sur la victime. Le cycle de la violence conjugale comporte quatre phases : tension, agression, justification et réconciliation [parfois également nommé « lune de miel »]. Dans une relation conjugale marquée par la violence, ce cycle se répète plusieurs fois et de façon de plus en plus accélérée. Les manifestations de violence ont de plus tendance à s'intensifier avec le temps. Plus le cycle se répète, plus la phase de la « réconciliation » raccourcit, jusqu'à disparaître. » (INSPQ, 2012)

Cette définition est bien connue des différents acteurs du milieu impliqués dans l'intervention en violence conjugale. Quel que soit leur appartenance institutionnelle, tous ont en effet une très bonne idée de toutes ces notions.

« Parfois tu te dis voyons c'est pas réaliste, personne ne peut endurer ça, mais à chaque fois on arrive, et y a des cas typiques c'est exactement ça ! C'est la même chose, la lune de miel, la violence, et cetera. » (Patrouilleur)

Les femmes du quartier, en revanche, en sont un peu moins familières. En effet, pour une grand part des femmes rencontrées, lorsque nous leur demandons comment elles définissent la violence conjugale, celles-ci nous répondent qu'il s'agit d'un affrontement entre les membres d'une famille ou au sein d'un couple. Quelques-unes ont toutefois une définition proche de celle adoptée par le gouvernement du Québec, et l'envisagent donc comme « *des actes répétés commis par une personne pour abuser/dominer psychologiquement et/ou physiquement son partenaire* », de la « *maltraitance physique ou verbale* » vers la femme ou l'homme, une « *forme de pouvoir du mari sur sa femme* », lorsque le mari ne reconnaît pas les droits de sa femme, qu'il prend seul les décisions, qu'il ne prend pas en compte les désirs et les besoins de sa femme. Néanmoins aucune n'évoque le « cycle de la violence », ni la potentielle escalade des épisodes de violence. Une (1) personne interrogée précise qu'il s'agit d'un phénomène qu'on retrouve partout. Trois (3) personnes ne savent pas la définir.

b. Formes de la violence conjugale

Selon la définition adoptée par le gouvernement du Québec (1995), « *la violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique* ». Récemment, la violence dite « spirituelle », « religieuse » ou « au nom de l'honneur » est également comprise dans les formes de la violence conjugale, en tant qu'interdiction de pratiquer sa religion ou, au contraire, obligation de pratiquer certains rituels, entre autres.

Les intervenantes communautaires évoquent la plupart de ces différentes formes. Toutefois, malgré ces connaissances, lorsque les intervenantes relatent des événements auxquels elles

ont assisté ou ont été confrontées, elles ont tendance à classer les actes de violence par ordre de gravité, positionnant la violence physique comme la plus importante/grave, puis la violence psychologique. Les autres formes de violence semblent moins intégrées en tant que telles et cela peut se ressentir dans leur façon d'intervenir :

Par exemple :

« Et, en tout cas, par rapport à la violence verbale, je sais pas comment je peux réagir, parce que c'est un sujet très délicat. Parce que si elle vient et elle me dit « mon mari m'a frappée », oui évidemment on va parler de tout ça, on va chercher les moyens de l'aider, on va parler avec Concertation-Femme, au CLSC. Mais pour la violence verbale, c'est un peu plus difficile, parce qu'on peut parler, mais je sais pas si on peut appeler par exemple SOS [Violence Conjugale] pour dire qu'il y a un cas de violence verbale. » (Intervenante communautaire)

Les travailleuses sociales du CSSS composent également avec cette complexité au moment de prioriser les cas de violence conjugale dans la liste d'attente :

« Une grille de priorisation est utilisée afin de répondre aux demandes selon les facteurs de dangerosité et de vulnérabilité. » (Gestionnaire CSSS)

Les policiers, quant à eux, même s'ils évoquent la plupart des formes de violence conjugale et intrafamiliale, excepté les violences sexuelle et spirituelle (par exemple basée sur l'honneur), mettent davantage l'accent sur les violences physique et psychologique (notamment les formes d'harcèlement et d'intimidation). Cette façon de concevoir la violence est en lien avec la place qu'occupe la violence conjugale dans *le Code criminel*. En effet, « le *Code criminel* n'inclut pas spécifiquement la violence conjugale dans la liste des infractions. Cependant, certains actes posés dans une relation intime, qu'elle soit actuelle ou passée, peuvent faire l'objet d'une poursuite en vertu du *Code criminel* » (INSPQ, 2012). Ces actes concernent, entre autres, les voies de fait, le harcèlement criminel, le fait de proférer des menaces, l'intimidation, l'homicide, les agressions sexuelles, etc.

Pour les femmes du quartier, nous pouvons remarquer nettement la forte prévalence, dans leurs discours, des manifestations physiques (revenue 19 fois), verbales (15 fois) et psychologiques (12 fois) de la violence conjugale. Plus rare, la violence économique reste tout de même présente (5 fois). Enfin, la violence sexuelle (3 fois) et la violence spirituelle (1 fois) ne sont que très peu évoquées. Ainsi, nous pouvons constater que toutes les formes de violence ne sont pas intégrées de la même façon. Les formes plus « classiques » de violence (physique, psychologique et verbale) sont bien connues, mais les autres ne le sont pas encore suffisamment. Les femmes ne définissant pas toutes ce phénomène de la même façon, ceci peut orienter les réponses quant à leur vécu de violence conjugale. Certaines en ont une appréhension plus large et complète que d'autres.

c. Facteurs déclenchant ou aggravants

Ce point est très délicat et propice aux biais des représentations sociales.

C'est un sujet privilégié des études criminologiques qui cherchent à identifier quelques facteurs de risque. Dans cette littérature, il n'y a pas de consensus sur les facteurs associés à la violence conjugale. Toutefois, d'après une recension des écrits sur le sujet (Laforest, Maurice, Institut national de santé publique du Québec, & Direction du développement des individus et des communautés, 2011), certains facteurs semblent ressortir, malgré les désaccords entourant chacun d'entre eux, tels que les caractéristiques socioéconomiques (chômage, défavorisation matérielle et sociale, niveau de scolarité), les déterminants de la santé (soutien social, consommation d'alcool, perception de la santé, santé mentale) et la violence (abus dans l'enfance, délinquance et criminalité violente).

Il est pourtant communément accepté, dans les milieux de pratiques et scientifiques, que les personnes victimes de violence conjugale et familiale, si elles restent en grande majorité des femmes, proviennent de tous les milieux socioéconomiques, d'âge, d'éducation, de groupes ethniques ou de religion (Maryse Rinfret-Raynor & Solange Cantin (sous la dir.), 1994). Ceci étant, la violence conjugale serait causée, et maintenue, principalement par des inégalités structurelles entre les sexes (Gauthier & Montminy, 2012). Des facteurs de vulnérabilité, tels que le dénuement financier, l'immigration récente, le fait d'être enceinte ou encore autochtone, sont toutefois susceptibles de réduire les possibilités de réorganisation de vie d'une femme violentée par son conjoint.

Toutes les intervenantes communautaires et du CSSS rencontrées précisent cette universalité du risque de la violence conjugale. Toutefois, elles ont remarqué, au cours de leur pratique, qu'un facteur de risque potentiel est la situation d'immigration des personnes concernées. Plus que les différences culturelles des immigrants (parfois évoquées), ce sont les problèmes reliés à cette situation qui sont mis en cause. D'une part, la situation migratoire est en effet souvent accompagnée de « violences structurelles » qui tendent à vulnérabiliser les immigrants, « tel leur statut lié à la catégorie accordée par l'immigration (parrainées ou réfugiées), les changements de vie, de codes culturels, de valeurs, de normes et de croyances où leurs rôles, comme ceux de l'homme, sont en transformation » (Rojas-Viger, 2008). D'autre part, le stress, les possibilités de déclassement du statut social, le manque d'argent, le fait de ne pas travailler, ainsi que le confinement dans un même petit espace (le problème du logement des familles nombreuses qui se retrouvent dans des 3 ½ par exemple) sont pointés du doigt, par les intervenantes, comme étant des éléments contribuant à l'instauration d'un climat de violence au sein du couple. Par ailleurs, les intervenantes communautaires constatent que ces éléments, accompagnés d'un faible réseau social et d'une méconnaissance de la langue française, peuvent accroître la dépendance au conjoint et rendre encore plus difficiles les tentatives de sortie du cycle de violence. Les travailleuses sociales du CSSS

remarquent également que le fait de ne plus avoir sa famille à proximité et de souffrir d'isolement participe à la vulnérabilisation des femmes immigrantes.

Un autre facteur important relevé par les travailleuses sociales du CSSS et une femme du quartier est celui de la grossesse ou la venue du premier enfant :

« Personnellement si je regarde, moi, dans ce que j'ai vu, dans ce que les femmes me disent, c'est que la violence a commencé ou en tout cas elle s'est empirée après l'arrivée des enfants ou pendant la première grossesse. Y a quelque chose là dans le fait d'avoir des enfants, la dynamique qui change, le stress que ça amène, enfin j'imagine qu'on peut l'expliquer de plusieurs façons, mais le fait d'avoir des enfants oui. Souvent c'est des mamans, avec des jeunes enfants. » (Travailleuse sociale CSSS)

Ce facteur trouve une résonance dans la littérature sur le sujet :

« La grossesse est une période particulière en tant que facteur déclenchant ou aggravant des violences conjugales. Il en va de même pour les périodes péri- et post-natales. En effet, les violences se manifestent plus fréquemment dans les périodes de crise de la relation, et l'annonce d'une grossesse initie toujours une crise, c'est-à-dire un nécessaire changement d'état de la relation. » (Vasselier-Novelli & Heim, 2006)

De plus, ces facteurs peuvent se combiner entre eux. Aussi, une femme immigrante, qui a eu de nombreuses grossesses, n'a pas nécessairement le temps d'apprendre la langue, de trouver un travail ou encore de créer un réseau, peut être encore plus vulnérable.

Au SPVM, la violence conjugale est également envisagée comme universelle. Les policiers interrogés remarquent toutefois que la défavorisation économique, le manque d'éducation, la consommation d'alcool ou de drogue, la perte d'un emploi, l'immigration ou l'isolement, peuvent être des facteurs de risque. Concernant l'immigration, s'ils voient une prépondérance accrue des communautés immigrantes dans leurs interventions, ils soulignent qu'il est difficile de savoir si cette surreprésentation est due à plus de violence ou plus d'appels à la police. Deux policiers interrogés remarquent également une recrudescence importante de la violence conjugale dans le quartier au moment du ramadan, le respect du jeûne et l'interdiction de fumer, prescrit pendant ce mois saint pour les musulmans, est vu comme une source d'impatience qui pourrait entraîner de la violence.

Concernant les perceptions des femmes du quartier interrogées sur les éventuels facteurs déclenchant ou aggravant la violence conjugale, les caractéristiques possibles des personnes victimes et des agresseurs, les réponses sont très variées, mais aucune n'évoque l'immigration, contrairement aux autres acteurs interrogés.

Deux femmes ont répondu que la violence conjugale pouvait toucher tout le monde. Certaines ont tendance à évoquer davantage l'environnement dans lequel évolue le couple, comme facteurs responsables ou aggravants de la violence conjugale, tels que l'apparition de problèmes financiers, le milieu culturel et l'isolement du couple. Pour d'autres, la possibilité de violence est inhérente au couple en lui-même. Une part importante de femmes affirme en effet que des querelles, des malentendus, des problèmes de communication au sein du couple sont responsables des épisodes de violence conjugale. Ceci révèle que de nombreuses femmes sont susceptibles d'endosser une partie de la responsabilité de la violence conjugale. Aucune répondante n'adhère à l'idée selon laquelle la provenance sociale défavorisée d'une femme augmenterait ses risques d'être victime de violence conjugale. Toutefois, il ressort dans les questionnaires et les entretiens que certaines femmes, en fonction de leur personnalité décrite comme « faible », sont plus enclines à être victime de violence conjugale. L'une évoque même l'idée de « *pattern* » pour parler d'une de ses connaissances victime de violence conjugale :

« Elle a comme un *pattern* qui se développe, elle a tendance à vraiment s'attacher à des hommes qui sont portés vers la violence physique ou la violence émotionnelle »
(Femme du quartier)

Ceci tend à responsabiliser considérablement la femme victime, voire même à tomber dans le mythe de la « femme masochiste » qui ressent du plaisir dans cette situation (Brunet dans Maryse Rinfret-Raynor & Solange Cantin (sous la dir.), 1994, p. 187). D'autres évoquent le manque de confiance en soi et le sentiment d'infériorité comme caractéristique de la femme susceptible de subir de la violence conjugale.

« L'homme agresseur est le plus souvent un homme normal qui ne se distingue en rien de l'homme moyen » (Maryse Rinfret-Raynor & Solange Cantin (sous la dir.), 1994, p. 178). Cependant la plupart des femmes interrogées ont intégré le mythe selon lequel le caractère du conjoint entre en jeu dans la possibilité d'être violent. Il ressort, notamment, son caractère égoïste, stressé, orgueilleux, anxieux, nerveux, de mauvaise humeur, incapable de se contrôler, qui présente un sentiment de supériorité ou encore qui a des problèmes psychologiques. Sa consommation éventuelle d'alcool ou de drogues est également évoquée par quelques femmes du quartier et les policiers : « S'il est vrai que l'homme violent vit un problème d'alcool dans 50% des cas (MacLeod, 1987) et que l'usage de l'alcool peut inciter à la violence en milieu familial, le fait de boire ne peut aucunement être considéré comme une cause de violence » (Maryse Rinfret-Raynor & Solange Cantin (sous la dir.), 1994). Enfin, l'éducation de l'homme dans son enfance ainsi que le fait d'avoir été maltraité sont présentés par quelques femmes comme étant des facteurs potentiels de violence.

Les intervenantes communautaires précisent à ce sujet qu'il est difficile de détecter un comportement violent chez les conjoints car, d'une part, elles sont peu en contact avec eux,

et, d'autre part, ces derniers peuvent adopter un comportement sympathique à leur égard, en public, et elles craignent donc de les accuser à tort, en raison de leurs préjugés.

d. Conséquences sur les victimes

Les femmes interrogées semblent avoir une connaissance partielle des conséquences de la violence conjugale sur les victimes. Ce sont les conséquences psychologiques qui sont le plus souvent mises en avant, comme les problèmes de santé mentale, tels que la dépression, ou encore la perte d'estime de soi, les changements de personnalité, comme le fait de devenir davantage timide en public ou, enfin, de commencer à avoir peur de tout ce qui l'entoure ou de présenter un état général de tristesse. Les conséquences physiques, telles que des blessures physiques, les insomnies ou encore le développement de maladies, allant jusqu'à la possibilité du meurtre, ont également été exposées. Deux personnes entendues ont également évoqué la possibilité d'un isolement de plus en plus fort de la femme victime de violence conjugale. Enfin, deux personnes ont indiqué qu'elles ne savaient pas.

L'évocation de ces conséquences fait écho à l'identification des formes de violence conjugale : nous voyons en effet apparaître surtout des conséquences dues à des violences physiques et psychologiques, mais aucun effet des manifestations sexuelles et économiques de la violence par exemple.

e. Conséquences sur les enfants exposés

« Les auteurs du rapport Henrion (2001) décrivent les modes d'implication classique des enfants dans les violences conjugales. Ils signalent que « dans 10 % des cas recensés, les violences s'exercent aussi sur les enfants », et plus loin : « le risque pour les enfants de mères violentées d'être eux-mêmes victimes serait de 6 à 15 fois plus élevé » (Vasselier-Novelli & Heim, 2006).

Les impacts sur la santé des enfants, selon ce rapport, sont :

« Ils peuvent souffrir :

- de lésions traumatiques : blessures accidentelles lorsque l'enfant reçoit un coup qui ne lui était pas destiné, ou violences intentionnelles, que l'enfant soit utilisé comme moyen de pression ou lui-même victime de violences de la part de l'un de ses parents. Les blessures peuvent alors être de tous types et de localisations différentes ;
- de troubles psychologiques : troubles du sommeil, cauchemars ; troubles de l'alimentation ; anxiété, angoisse ; état dépressif ; syndrome post-traumatique ;

– de troubles du comportement et de la conduite. Le climat de violence qui règne à la maison, la terreur engendrée par cette violence déséquilibre l'enfant et peuvent provoquer en lui : désintérêt ou surinvestissement scolaire, agressivité et violence ; fugues et délinquance ; conduites addictives et toxicomanies ; idées et tentatives de suicide ;

– des troubles psychosomatiques. Le manque de soins ou le traumatisme psychologique engendré par les violences entraînent des troubles sphinctériens à type d'énurésie, des retards staturo-pondéraux, des troubles de l'audition et du langage, des infections respiratoires à répétition.

Ces enfants sont susceptibles de reproduire la violence, seul modèle de communication qu'ils connaissent, soit dans les lieux publics (à l'école, dans la rue) soit en privé (à la maison, dans une future relation de couple) »

(Henrion & Ministère de la Santé FRANCE, 2001, p. 29).

Il est important de souligner que nous parlons de plus en plus de « violence intrafamiliale » pour marquer le fait que les enfants ne sont pas « seulement » témoins de la violence entre leurs parents, mais qu'ils y sont exposés :

« Même dans le protocole de référence avec les policiers, on peut cocher "intrafamiliale", avant ça n'existait pas y a quelques années, il y avait seulement "violence conjugale", donc il y a des pas de fait à cet égard » (Gestionnaire CSSS).

Dans le même ordre d'idée, les policiers sont maintenant tenus de faire un rapport à la DPJ lorsque des enfants sont présents au moment de leur intervention.

Aucune intervenante communautaire n'a, dans les faits, repéré ces signes précurseurs chez un enfant afin de dépister de la violence conjugale au domicile, selon qu'elles n'ont pas eu l'occasion d'entrer en contact avec des enfants dans leur pratique quotidienne, ou qu'elles n'ont pas reconnu ces signes : « Certains intervenants auraient alors tendance à les attribuer à des composantes structurelles intrapsychiques de l'enfant, ou à une période de son cycle de développement » (Vasselier-Novelli & Heim, 2006).

Certaines intervenantes ont remarqué que les femmes endurent de nombreux épisodes et formes de violence jusqu'à un élément déclencheur favorisant une prise de conscience qui les mène à en parler et à demander de l'aide. L'élément déclencheur concerne généralement les enfants :

« Il y en a quelques-unes c'est le jour où elles ont dû appeler la police parce que c'était invivable, souvent c'était parce qu'elles étaient enceintes. Y en a eu plusieurs qui ont vécu des violences enceintes, elles ont supporté longtemps, mais quand ils l'ont poussée alors qu'elles étaient enceintes, là c'est un déclic : elles avaient pas eu

la force de quitter ce couple là quand il y avait pas d'enfant en cause, c'est un élément déclencheur » (Intervenante communautaire)

Les travailleuses sociales du CSSS considèrent ainsi la sensibilisation aux conséquences sur l'enfant comme un levier crucial dans l'intervention :

« Souvent y a déjà des signes qui sont là concrètement, par exemple un enfant qui a commencé à avoir des moins bonnes notes, être moins attentif, être plus difficile à l'école, et de dire « ah oui c'est vrai ça concorde, oh mon dieu ! », c'est vraiment un levier puissant » (Travailleuse sociale CSSS)

De plus, le fait d'avoir des enfants peut permettre de rompre l'isolement, et ainsi constituer une porte d'entrée pour rejoindre les mères :

« Le fait d'avoir des enfants, autant ça vulnérabilise, parce que souvent on se rend compte que le premier épisode a lieu quand elle est enceinte, mais autant des fois c'est bien parce que c'est la porte d'entrée, que sinon la femme ne serait jamais venue pour demander des services pour elle parce qu'elle aurait trop peur, mais pour son enfant c'est correct. » (Travailleuse sociale CSSS)

Mais la présence d'enfants peut également être à double tranchant. En effet, certaines mères semblent plus enclines à supporter la violence de leur conjoint dans le but de conserver une unité familiale pour leurs enfants :

« Les mères pensent aussi que de penser au bien-être des enfants c'est nécessairement de rester avec le père, parce que l'enfant pas de père ça peut avoir plein de significations. » (Travailleuse sociale CSSS).

On voit que chez les femmes du quartier interrogées, les connaissances à ce sujet sont plutôt bonnes. Mais rappelons qu'une grande partie de ces femmes est dans le réseau communautaire et a déjà été sensibilisée à ce sujet. Nous retrouvons dans leurs réponses beaucoup de références liées aux problèmes psychologiques, tels que la perte d'estime de soi, l'apparition de cauchemars, le fait qu'ils deviennent des enfants perturbés ou déséquilibrés, ou encore tristes et craintifs. Beaucoup, également, évoquent les problèmes à l'école (l'attention, l'écoute). Une autre perception partagée est celle que l'enfant risque d'imiter son parent violent et qu'il devienne alors violent et agressif. Seules deux répondantes envisagent les problèmes relatifs à la santé de l'enfant exposé.

Toutes les intervenantes, quelle que soit leur attache institutionnelle, connaissent, comme ressource adaptée aux enfants dans cette situation, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Cependant, très peu sont enclines à contacter la DPJ par crainte d'effrayer les mères et de briser le lien de confiance qu'elles ont réussi à tisser avec elles :

« Parce que, regarde, si on fait ça [appeler la DPJ], personne va retourner chez nous. » (Intervenante communautaire)

« Moi je l'ai fait, j'ai consulté plusieurs fois la DPJ. Parce que c'est très délicat, c'est toujours la question, les intervenants vont hésiter un peu parce que « j'ai bâti quelque chose, c'est encore fragile et je vais perdre le lien que j'ai avec elle », mais en même temps quand tu te rends à consulter, c'est que vraiment t'es inquiet que les enfants sont dans une situation qui vraiment te préoccupe. Mais par respect pour ce lien-là, tu dis plutôt « je vais aller vérifier », fait que tu consultes, j'ai consulté plusieurs fois. » (Travailleuse sociale CSSS)

f. Procédure légale

À part les policiers et les travailleuses sociales du CSSS qui ont l'habitude de ces procédures, les intervenantes communautaires et les femmes du quartier rencontrées ont une connaissance très partielle et très limitée des procédures légales en matière de violence conjugale.

Comme nous l'avons précisé plus haut, il n'y a aucune infraction proprement nommée « violence conjugale » édictée dans le *Code criminel*. Cependant, une grande partie des gestes qui peuvent être liés à cette violence s'y trouvent, notamment l'accusation de voies de fait pour la violence physique, d'agression sexuelle pour la violence sexuelle, de harcèlement et de menaces pour la violence psychologique.

Le processus judiciaire en contexte de violence conjugale est le même que pour toutes les autres infractions criminelles et pénales. Depuis 1995, ce sont les policiers qui portent plainte contre l'agresseur, alors qu'avant cette date, ils ne pouvaient que conseiller à la victime de porter plainte. En effet, l'adoption de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* du gouvernement du Québec a permis de refaçonner les pratiques policières dans la mesure où les cas signalés aux policiers doivent maintenant systématiquement être judiciairisés avec obligation de remplir un rapport et d'arrêter le suspect (Boivin & Ouellet, 2013). Une agente interrogée mentionne à ce sujet :

« Au niveau policier, au niveau de nos pratiques, je pense qu'on a quand même fait du chemin, le fait que ce soit les policiers qui portent plainte et plus la femme, ça l'aide beaucoup » (Patrouilleur).

La plainte appartient donc à l'État, et non pas à la victime, qui devient, au moment du procès, le témoin principal. Outre la victime, les policiers constituent également des témoins privilégiés lors du procès pour venir attester des faits.

L'accompagnement des victimes tout au long du processus judiciaire peut être effectué par les travailleurs sociaux du CSSS, le CAVAC et Côté-Cour. Cependant, dans les faits, les services offerts en ce sens par le CSSS sont réduits. Les remaniements organisationnels du réseau de la santé et des services sociaux effectués au cours des dernières années ont en effet notamment eu pour conséquence de rendre très difficile cet accompagnement :

« On nous l'interdit pas formellement, mais c'est sûr que, je pense que si il y avait un motif vraiment dans nos interventions : si on pense qu'il faut l'accompagner, et puis que ... mais ça m'est jamais arrivé. » (Travailleuse sociale CSSS)

« Ça m'est arrivé une fois, d'accompagner la femme pour qu'elle fasse sa plainte. C'était une femme unilingue russe. Elle aurait pu y aller avec d'autre monde, mais c'était sa demande. Elle c'était comme "Je me sens plus forte si t'es là", donc là pour moi ça se justifie d'y aller avec elle, donc très bien j'y vais avec elle. » (Travailleuse sociale CSSS)

Expériences

a. Expériences de violence conjugale

Afin d'illustrer les différentes situations de violence conjugale possibles et le ressenti des victimes impliquées, nous avons retranscrit, dans leurs propres termes (en uniformisant le français et en mettant à la troisième personne) les histoires que les femmes nous ont racontées par écrit dans les questionnaires à questions ouvertes et à court développement :

Une femme a vécu de la violence conjugale pendant très longtemps. Sa participation aux activités offertes par un organisme l'a aidée à comprendre ce qu'elle vivait. Elle a alors cherché de l'aide auprès d'une intervenante qui lui a appris à affronter ses problèmes et à réclamer ses droits. Elle avait besoin de connaître ses droits dans ce pays, ainsi que l'aide financière apportée par l'État. Cette période très difficile a laissé des séquelles chez cette femme, qui en souffre encore. Ses enfants n'ont plus confiance en elle, ni en leur père. Elle est restée avec son conjoint parce que ses enfants (adolescents et jeunes adultes) ont refusé qu'elle divorce. Elle a finalement porté plainte. Si aujourd'hui elle devait conseiller une amie se trouvant dans cette situation, elle lui dirait, d'une part, de quitter son conjoint étant donné qu'il est impossible qu'il change son comportement, et, d'autre part, d'aller voir un avocat, qui lui expliquera ses droits et la façon dont elle pourra reconstruire sa vie suite à la séparation.

Une autre femme a vécu de la violence dans ses manifestations physiques, psychologiques et verbales. Elle a cherché toute l'aide disponible dans le quartier (ami, police, organismes). Elle

avait besoin de sécurité avec ses enfants. Ses enfants ont vécu des troubles émotionnels et des difficultés à l'école. Elle a déposé plainte, et vit maintenant seule avec ses enfants.

Une autre histoire de vie est relatée par une femme qui a vécu toutes sortes de violence pendant 35 ans. Entre autre, les conséquences de cette violence font qu'elle se sent sans valeur, avec une faible personnalité et vit de la dépression. Elle n'a pas cherché d'aide et a fini par divorcer. Il l'a laissée « complètement détruite ». Ses enfants ont beaucoup souffert, ils vivent encore aujourd'hui les conséquences de cette violence. Elle n'était pas capable de quitter avant parce que sa vie était en danger.

Une femme a vécu de la violence pendant un an car son mari voyait une autre femme. Elle a en a parlé à sa famille, qui ne l'a pas aidée mais, au contraire, lui a davantage compliqué la vie. Ses enfants, étant toujours inquiets, refusaient d'aller à la maison. Son mari est parti quelques jours, puis est revenu avec des regrets. Ses conseils à une amie victime de violence conjugale seraient de parler avec quelqu'un en dehors de la famille, et de penser au bien-être des enfants avant le mari.

Une autre femme vit une situation qu'elle décrit comme n'étant pas vraiment de la violence conjugale, mais plutôt des disputes avec son mari. Elle n'en parle pas autour d'elle, car la tradition de son pays l'empêche de le faire. Elle essaye donc de régler les choses avec son mari, mais elle aime venir en parler à une intervenante d'un organisme communautaire qu'elle fréquente, parce qu'elle n'ose pas le faire ailleurs.

Ces différentes histoires personnelles nous permettent de relever quelques éléments primordiaux. Nous pouvons en effet remarquer la longue durée des situations de violence conjugale (seuil de tolérance élevé), l'aspect crucial de l'implication et, surtout, des conséquences sur les enfants, les incompréhensions de l'entourage (qui ne se révèle pas toujours être un soutien, voire le contraire), les différences de définition de la violence conjugale : pour certaines il s'agit de chicanes entre conjoints, pour d'autres nous voyons véritablement la domination de l'un sur l'autre, dans ses manifestations physiques, psychologiques et verbales. Enfin, aucune ne relate d'autres types de violence qui pourraient y être associés, peut-être assistons-nous là à l'illustration du manque de connaissances des différentes formes de violence.

b. Expériences d'interventions

Les travailleuses sociales du CSSS remarquent que leur réalité d'intervention est plurielle ; elles ont « *vraiment de tout, c'est très très varié* ». Elles travaillent par « *épisode de service* ». Ce terme, en pratique psychosociale, renvoie à « la réalisation d'un plan d'intervention avec l'utilisateur en fonction de sa demande initiale. Lorsque le plan d'intervention est complété ou pour toute autre raison conduisant à la cessation des services, le terme fin de l'épisode de

services est couramment employé par les intervenants psychosociaux » (CSSS du Nord de Lanaudière, 2010). D'après les travailleuses sociales entendues, ce plan d'intervention durerait approximativement huit séances. Le fonctionnement de l'intervention est décrit ainsi :

« Une fois qu'on a accueilli la dame, qu'on a évalué avec elle c'est quoi sa situation, il va quand même y avoir des objectifs à travailler, les objectifs en soi ça va pas être nécessairement que tu quittes la maison, non, mais ça va être « comment se protéger », s'assurer qu'elle a en main tous les trucs ou tous les outils pour se protéger ou protéger les enfants, les bonnes ressources, les numéros pour obtenir de l'aide. Si son objectif c'est d'avoir une meilleure indépendance au niveau financier, « je veux réintégrer le marché de l'emploi » ou « je veux faire une formation », bah on regarde ensemble, l'objectif c'est qu'elle soit orientée là vers un projet dans ce sens-là » (Travailleuse sociale)

Les travailleuses sociales mettent l'accent sur le fait qu'elles doivent adapter leur approche en fonction, certes de l'étape où est rendue la femme dans son cheminement, mais également, et surtout, du fait qu'elles travaillent beaucoup avec des personnes de différentes cultures, de différents pays, arrivées depuis plus ou moins longtemps au Canada. Aussi, est-il beaucoup question, au cours de leurs interventions, de sensibilisation à la violence, ainsi qu'à la culture du pays d'accueil : « *faut leur parler de notre culture, faut démystifier des choses* ». Mais, encore une fois, tout dépend de la personne en face :

« Il y a des femmes qui viennent dans nos bureaux, ça fait 6 mois qu'elles sont ici, mais elles nous arrivent, puis elles connaissent toute la loi au Québec, les droits des femmes etc., des fois faut juste le répéter, mais t'en as qui sont ici depuis des années et qui sont comme « oh l'aide sociale? », puis qui connaissent rien, ça dépend de l'isolement qu'ils ont eu aussi . » (Travailleuse sociale CSSS)

La sensibilisation joue également au niveau du CSSS, afin d'expliquer aux victimes l'ensemble des services de santé et des services sociaux qui leur sont offerts et de créer un lien avec le professionnel leur venant en aide, somme toute de le rendre « *moins menaçant* ».

Au niveau des protocoles, les travailleuses sociales du CSSS peuvent s'appuyer sur une grille de dépistage en violence conjugale, ainsi que sur des règles plus officielles, comme le fait de toujours avoir un numéro où rejoindre la victime uniquement, et de raccrocher si c'est l'homme qui répond.

La façon d'intervenir des policiers est la suivante : ils reçoivent un appel (la moitié environ vient des voisins). Arrivés sur les lieux, ils séparent les conjoints, tentent de comprendre ce qu'il s'est passé et, dans le cas où un élément leur fait raisonnablement croire qu'un acte criminel a été commis (le plus souvent des voies de fait ou des menaces), ils procèdent à l'arrestation de l'agresseur. Pour avoir une idée de l'ampleur du phénomène, il faut noter que

les policiers sont amenés à intervenir en violence conjugale plusieurs fois par semaine sur le territoire de Bordeaux-Cartierville. Les patrouilleurs rencontrés ont identifié certains contextes qui rendent les cas de violence conjugale difficiles à gérer. Les policiers ressentent parfois un sentiment d'impuissance, du fait d'être appelés plusieurs fois à la même adresse sans pouvoir sortir définitivement les victimes du cycle de la violence en raison de la complexité des situations de violence conjugale et intrafamiliale. De plus, la consommation d'alcool ou de drogues des individus peut rendre difficile l'intervention, car il est alors difficile de comprendre les faits. Enfin, d'autres problématiques sont reliées aux communautés culturelles, dues à une méconnaissance commune. La langue, d'une part, représente un défi notoire, notamment pour comprendre la situation. Certaines attitudes, d'autre part, rendent difficiles l'intervention, comme, par exemple, un homme qui essaie d'empêcher au patrouilleur-homme de parler seul avec sa femme, ou encore l'agresseur-homme qui n'obtempère pas devant les injonctions d'un patrouilleur-femme.

L'approche d'intervention proposée par les centres communautaires est beaucoup plus globale et de long terme. Les principaux services offerts aux femmes victimes de violence conjugale dans le quartier Bordeaux-Cartierville sont portés par Concertation-Femme. Cet organisme communautaire propose en effet un accueil, de l'écoute active et de l'information juridique aux femmes qui en éprouvent le besoin. Il offre également une variété d'activités afin de briser l'isolement et de sensibiliser les femmes à la violence et à ses conséquences. L'organisme a de plus créé les outils nécessaires pour aider ses intervenantes dans leur travail. L'approche d'intervention adoptée par Concertation-Femme consiste à ne prendre aucune décision pour la femme, mais à lui apporter des informations et des pistes de solutions, en plus d'une écoute active précieuse, afin qu'elle puisse prendre une décision éclairée.

Les autres organismes communautaires non spécialisés en violence conjugale mais qui sont en contact avec des femmes du quartier proposent également un éventail de services nécessaires, comme des cafés-causerie, des repas communautaires, des activités avec les enfants, etc. dont les objectifs sont, entre autres, de lutter contre l'isolement et de sensibiliser à la violence conjugale.

Néanmoins, il n'y a pas d'intervenantes spécialisées en violence conjugale dans les organismes communautaires du quartier susceptibles de répondre adéquatement aux besoins des personnes victimes.

Connaissances et perceptions du quartier Bordeaux-Cartierville et de ses ressources

Bien entendu, le niveau de connaissance du quartier et de ses ressources communautaires et institutionnelles qu'ont les différents acteurs varie avec le temps qu'ils y ont passé, en tant que résidents ou employés.

a. Les ressources disponibles en violence conjugale

Les ressources disponibles pour venir en aide aux personnes victimes de violence conjugale dans le quartier Bordeaux-Cartierville sont connues de façon inégale par les acteurs du quartier.

Tout d'abord, les femmes du quartier. Parmi les 21 personnes interrogées, à cette question ouverte (plusieurs réponses sont acceptées), la police et l'organisme Concertation-Femme sont revenus sept (7) fois chacun, le CLSC cinq (5) fois et SOS Violence Conjugale une (1) fois. Sept (7) femmes ont indiqué qu'elles n'en connaissaient aucune. Ce qui est alarmant considérant que nous avons majoritairement recruté les personnes interrogées dans des organismes communautaires, c'est-à-dire qui sont déjà intégrées dans un réseau. Qu'en est-il des personnes plus isolées ? Une femme a également déploré l'absence de centre d'hébergement dans le quartier, ignorant ainsi que leur emplacement était gardé secret, que la répartition dans ces centres passe par SOS Violence Conjugale et que ceux-ci privilégiaient d'ailleurs l'hébergement dans un quartier différent pour éviter tout contact avec l'agresseur.

Parmi les intervenantes communautaires, toutes ont une bonne idée des différentes ressources du quartier en la matière : Concertation-Femme, la police, le CSSS, SOS Violence conjugale. Deux (2) intervenantes ne connaissaient pas la mission de Concertation-Femme, dont une (1) intervenante qui vient d'arriver sur le territoire. Ce qui nous rappelle au fort roulement des personnes dans le milieu communautaire, que nous avons déjà évoqué plus haut, et qui peut représenter un enjeu pour la connaissance du quartier et la pérennisation des ententes entre organismes.

Les intervenantes du CSSS rencontrées, elles, connaissent bien toutes les ressources possibles.

Quant aux policiers, leurs connaissances se cantonnent aux « gros » organismes, tels que SOS Violence Conjugale ou CAVAC, ainsi que les centres d'hébergements. Ils ne connaissent pas tous les organismes communautaires du quartier, mais ils peuvent se référer à l'agent sociocommunautaire du poste de quartier. Travaillant sur beaucoup de problématiques, ils expriment la difficulté de connaître des références communautaires pour chacune d'entre

elles. Aussi, procèdent-ils la plupart du temps en référant au CSSS qu'ils considèrent comme la « pierre angulaire » qui référera ensuite au bon organisme.

Dans leur protocole de proposer aux victimes de violence conjugale d'être contactées par le CSSS, les policiers se sont rendu compte que celles-ci ne connaissaient souvent pas les services offerts par le CSSS sur cette problématique, ni même aucune ressource dans le quartier, surtout lorsqu'il s'agit de nouveaux arrivants issus de communautés préalablement installées et plus ou moins structurées :

« Et puis en plus on parle de nouveaux arrivants aussi, ils connaissent pas forcément toutes les ressources mises à leur disposition. Surtout les gens qui arrivent un peu seuls, ils s'informent un peu plus, mais ceux qui arrivent dans une communauté X Y là, puis qu'ils se font tout de suite entouré dans la communauté, ça fait qu'ils vont pas voir plus loin que la communauté offre » (Patrouilleur)

En effet, nous pouvons voir dans les discours tenus par les femmes du quartier, une certaine méconnaissance des ressources, et surtout de l'étendue de leur offre de services. Par rapport au CSSS, beaucoup de femmes ne connaissent pas leur volet « services sociaux », par exemple. Lorsque nous lui demandons si elle savait que le CSSS pouvait aider en cas de violence conjugale, une femme nous répond : « *non, le CLSC c'est pour la santé* » (Femme du quartier).

Cet aspect est également souligné par les intervenantes communautaires qui constatent que la population du quartier est généralement peu informée des services offerts par les organismes communautaires. Elles expliquent cela notamment par le fait que ce quartier connaît une immigration récente et un fort taux de roulement des habitants. De plus, une partie des citoyens du quartier connaîtrait des difficultés dues à la barrière de la langue (certains semblent privilégier l'apprentissage de l'anglais au français, alors que les ateliers sont généralement en français), et souffrent d'isolement.

Par ailleurs, selon les intervenantes, il y aurait quelques réticences, par peur, respectivement, d'avoir un dossier à l'immigration, de se voir retirer la garde de leurs enfants, de l'établissement en lieu-même, à faire appel à la police, à la DPJ ou au CSSS.

b. La coordination intersectorielle

Il n'existe pas de Table de concertation en violence conjugale spécifiquement à Bordeaux-Cartierville, mais une Table pour le secteur Nord de Montréal. La violence conjugale est devenue un enjeu prioritaire du quartier seulement depuis le Plan d'action concerté en développement social du CLIC pour 2013-2018. Il a été formé depuis un comité de suivi en violence conjugale et intrafamiliale, rassemblant les différents secteurs (communautaire, institutionnel et policier) impliqués dans l'intervention en la matière. Dans les faits et dans la

pratique quotidienne, l'intersectorialité semble présenter quelques faiblesses, alors que celle-ci est pourtant cruciale dans le parcours d'aide des personnes victimes de violence conjugale.

« La lourdeur de leurs démarches [d'aide en violence conjugale] ne vient pas tant du nombre d'organismes fréquentés ou de la trajectoire effectuée à travers ces institutions, mais plutôt d'un manque de coordination intra sectoriel et intersectoriel entre les professionnels de ces ressources. » (Dubé, Rinfret-Raynor, & Drouin, 2005)

Il existe un protocole qui semble bien fonctionner entre la police et le CSSS : « Protocole conclu entre le SPVM et les CSSS de Montréal permettant de référer les victimes qui le consentent vers les CSSS pour un suivi psychosocial » (Table de concertation en violence conjugale de Montréal, 2008, p. 4). Celui-ci consiste principalement dans le fait que les policiers qui interviennent dans une situation de violence conjugale proposent automatiquement les services du CSSS, aussi expliquent-ils à la victime ses services et lui font signer un formulaire de consentement. Si la victime accepte, les policiers transmettent ce formulaire et les informations de la personne au CSSS par télécopieur (c'est pourquoi les intervenantes du CSSS et les policiers font souvent référence au fameux « fax »). Une fois ce « fax » reçu, les intervenantes du CSSS ont 24h pour tenter de rejoindre la personne victime et lui présenter une offre de service. Selon les policiers rencontrés, environ la moitié des victimes acceptent de signer ce formulaire, et les intervenantes du CSSS évaluent que leurs bénéficiaires entrent majoritairement dans leur service par ce biais, plus précisément : « On a reçu 21 références en [violence conjugale] du 8 décembre 2013 au 30 mars 2014, en 3 mois 21 références. ». De plus, les personnes en charge de maintenir cette coordination doivent se rencontrer deux fois par années (dans les faits, ce n'est apparemment pas toujours le cas). Il semble donc s'agir d'un protocole qui porte ses fruits. Un autre volet de ce partenariat entre la police et le CSSS, jugé très intéressant par les intervenantes du CSSS, réside dans le fait que les policiers se chargent de faire le signalement à la DPJ en cas de présence d'enfants. Nous l'avons précisé, chaque intervenante redoute de devoir faire ce type de signalement par peur de rompre le lien de confiance tissé avec la femme. Dans le cas où la police l'a effectué au préalable, la situation est plus facile :

« Dans le partenariat, les choses que je trouve très aidant, qui est une nouvelle façon de travailler, c'est que quand la violence est très grave, automatiquement les policiers signalent la DPJ. C'est pas toi qui es pas fine, mais toi tu vas travailler avec la DPJ. » (Travailleuse sociale CSSS).

Au sein même du SPVM, une procédure – la procédure SPECTRE – a été mise en place visant à uniformiser le suivi en matière de violence conjugale lorsqu'il y a commission d'une infraction criminelle et que la personne suspecte n'est pas sur les lieux. Elle a également pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les divers intervenants et à consolider les actions et les démarches de recherche.

Il existe également un protocole entre le SPVM et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Les policiers sont chargés d'informer les victimes des services du CAVAC et de les leur proposer. D'après les chiffres fournis par CAVAC, ils ont reçus environ 20 références de la part du poste de quartier 10 en matière de violence conjugale chaque année en 2012 et 2013.

Quant aux liens entre la police et les organismes communautaires, une agente VCI a développé des contacts avec des intervenants au sein d'organismes, en étant présente notamment à des tables de concertation, et reconnaît l'importance de ces liens, surtout pour pouvoir faire des références efficaces et personnalisées.

Par ailleurs, les liens entre les intervenantes du CSSS et les intervenantes communautaires, s'ils sont jugés cruciaux, restent ténus et à consolider. En effet, l'importance de travailler ensemble, de façon à allier intervention psychosociale individuelle et création d'un réseau, est soulignée ainsi :

« Les gens autour de toi vont avoir un grand impact, comment ils vont voir ça, comment ils vont t'encourager. C'est pour ça que travailler toute seule en silo au CLSC, je reviens là-dessus parce que je trouve ça triste qu'on ait moins de temps pour travailler avec les organismes, parce que moi je remarque souvent les femmes, qui cheminent le plus vite dans leur réflexion et qui sont moins déprimées rapidement, c'est celles qui réussissent à être accrochées à un atelier, soit à Concertation Femme ou le Centre des femmes de Saint-Laurent, elles sont vraiment accrochées par un atelier, elles ont rencontré d'autres femmes qui ont d'autres enfants, fait qu'elles parlent d'autres choses. Je les trouve tellement plus solides. Et je me dis, tu sais nous ici, elles viennent nous voir au CLSC, on a tant de rencontres avec, puis là après ça c'est fini, c'est pas un réseau, c'est pas quelque chose que tu bâtis là le lien avec ton intervenant, ou bien tu le bâtis mais après c'est fini ou tu peux revenir mais c'est pas nécessairement le même intervenant qu'elle va avoir. »
(Travailleuse sociale CSSS)

Le partenariat entre milieux de la santé et des services sociaux et communautaires reste compliqué à développer et à maintenir. Les changements organisationnels des CSSS font que les intervenantes du CSSS, nous l'avons vu précédemment, n'ont pas nécessairement le temps d'accompagner les femmes dans les centres, ni de créer des liens avec les intervenantes communautaires. Aussi appréciaient-elles le fait que les organismes communautaires venaient présenter leurs activités et leurs horaires tous les ans, rencontres qui semblent ne plus avoir lieu ces dernières années. Du côté des intervenantes communautaires, toutes n'ont pas l'air de connaître exactement les missions du CSSS, et bien que la plupart n'ont pas de problème à référer au CSSS, peu connaissent directement une travailleuse sociale avec qui échanger, et certaines observent tout de même quelques difficultés à y référer quelqu'un :

« C'est tellement une grosse structure [...], quand tu te réfères au CLSC c'est toujours un peu compliqué. » (Intervenante communautaire).

Il se creuse, entre les intervenantes communautaires, une divergence d'opinion autour de la question de la coordination entre les services. Certaines considèrent en effet que la communication et la coordination sont bonnes entre les organismes communautaires, et avec les services sociaux et de santé et policiers, notamment grâce aux différentes tables de concertation :

« Tous les organismes, enfin la plupart, sont membres du CLIC, qui est la table de quartier qui regroupent tous les organismes. Puis il y a des tables centrales toutes les 6 semaines, où tous les organismes du quartier terrain ou autres se retrouvent. Donc ça veut dire la maison des parents va être en contact avec la maison des jeunes, avec RAP jeunesse qui ont une sexologue par exemple, et qui a un camion d'urgence pour les dépendances, la prostitution etc. Donc tous les organismes se parlent. Par exemple RAP jeunesse, je n'ai jamais eu à travailler avec eux, mais je les connais, je sais ce qu'ils font, je peux les appeler Donc oui je pense que c'est un quartier où les gens s'appellent. » (Intervenante communautaire)

Tandis qu'à l'inverse, certaines intervenantes trouvent que la multiplication de ces tables de concertation est à double tranchant pour les petits organismes qui n'ont pas suffisamment de ressources humaines pour y participer et qui en ressentent les effets nuisibles, notamment au niveau du dédoublement des services.

« Il y a des organismes avec lesquels c'est difficile. On ne reçoit pas de référence. Pas tous les autres organismes, mais moi je crois beaucoup aux partenariats, il y a beaucoup de structures de concertation mais ça c'est une autre question ... les structures ça avalent des ressources, mais est-ce que ça rapporte ? Parfois ça dédoublent des services, il y a un effet nuisible aux petits organismes [...] Les tables de concertation, pour y aller, sur chaque table, si tu n'as pas des ressources humaines ... [...] Chez nous, ici, c'est moi qui vais sur toutes les tables, tous les comités, et c'est pas possible ... parce que ici aussi on a du travail ! » (Intervenante communautaire)

De plus, le fort taux de roulement des intervenant-e-s décrit plus haut ne permet pas la pérennisation des liens entre les organismes. D'autant plus que ces liens sont généralement situés à un niveau individuel, entre directeurs-trices qui se côtoient depuis longtemps, entre intervenant-e-s qui s'entendent bien, plutôt qu'à un niveau institutionnalisé. Et les intervenantes rencontrées expriment souvent la nécessité de connaître l'autre intervenante à qui elles réfèrent des femmes. Aussi, ressentent-elles le besoin de « surtout savoir c'est quoi qu'elles offrent comme services, et se familiariser, peut-être les rencontrer même idéalement.

Établir un partenariat. Parce que moi j'ai de la misère à référer une femme à un endroit que j'ai jamais vu, que je connais pas » (intervenante communautaire).

c. Les particularités de la population du quartier

La majorité des acteurs du quartier rencontrés (à part celles et ceux qui viennent d'arriver dans le quartier) connaissent bien les particularités de ce quartier que sont : son multiculturalisme, sa forte proportion d'immigrants et surtout de nouveaux arrivants, ses familles nombreuses, sa forte disparité entre richesse et pauvreté et la problématique du quartier de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI).

« Un, c'est l'immigration, qui est quand même énorme, puis il y a des secteurs pauvres, puis on peut aussi avoir des secteurs extrêmement riches. Fait qu'ici on a de tout, mais celui qui a le plus d'impact, je pense que c'est l'immigration, parce qu'il y a aussi un peu de pauvreté qui vient avec l'immigration, parce qu'ils repartent de zéro » (Patrouilleur)

Effectivement, les statistiques du quartier révèlent une forte présence de familles sur le territoire, et plus spécifiquement de familles immigrantes : « 65% des familles ont un enfant dans Bordeaux-Cartierville [...] 66 % des familles avec enfants de moins de 18 ans sont immigrantes »; une forte présence d'immigrants et d'immigrants récents dans le quartier : « Une personne sur deux (49 %) est immigrante dans le quartier comparativement à 31 % pour l'île de Montréal [...] Les immigrants récents comptent pour 13 % de la population contre 8 % pour l'île ». De plus, il est important de souligner que « 59 % des immigrants récents de Bordeaux-Cartierville vivent sous le seuil de faible revenu (île de Montréal : 50 %) ». Enfin, concernant le niveau de vie, il faut noter « [qu']une proportion plus grande de personnes vivant sous le seuil de faible revenu qu'à Montréal : 27 % de la population du quartier (13 000 personnes) vit sous le seuil de faible revenu comparativement à 23 % pour l'île de Montréal » (Centraide du Grand Montréal, 2013).

Problèmes identifiés et recommandations de chaque type d'acteurs interrogés

a. La sensibilisation

Les femmes du quartier rencontrées sont généralement d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup de droits pour les femmes au Québec et que les personnes intéressées connaissent généralement bien leurs droits. Cependant, il est toujours primordial de donner plus d'informations afin de continuer à sensibiliser les femmes sur ce qu'est la violence conjugale et les façons d'en sortir, afin de réduire le tabou qui entoure encore ce phénomène.

De plus, il faut travailler sur un préjugé, apparemment très répandu, selon les femmes rencontrées, ainsi que les intervenantes communautaires et du CSSS, qui consiste à appréhender les organismes d'aide (communautaire ou CSSS) comme des lieux où on détruit les familles, « *où on apprend aux femmes à divorcer* » (intervenante communautaire), « *Y en a qui pensent et qui nous le disent d'ailleurs : "les intervenantes séparent les couples"* » (Travailleuse sociale CSSS).

Les policiers rencontrés remarquent que la population manque d'information concernant leurs fonctions et missions et qu'il serait important de les y sensibiliser. D'une part, informer que porter plainte en tant que victime ne va pas obligatoirement les séparer de leurs enfants ou avoir un impact sur leur demande ou statut d'immigration. Ce mythe est apparemment présent aussi envers le système de santé et de services sociaux :

« Mais y a aussi une part des femmes qui ne veulent pas venir dans le réseau de la santé, ils ont une certaine crainte, c'est officiel, on a un dossier, "ils vont m'enlever mes enfants..." », il reste une perception, je pense, qui reste » (Gestionnaire CSSS).

D'autre part, au niveau des policiers eux-mêmes, ils voudraient que leurs multiples facettes soient reconnues et non pas uniquement celle répressive, particulièrement de la part des immigrants qui, selon eux, peuvent davantage avoir l'habitude d'une police corrompue et malhonnête dans leur pays d'origine : « un peu d'éducation sur le fait que la police ici on peut lui faire confiance, on est plus que des policiers, on est plus des personnes qui sont répressifs, on est médiateurs, on fait des arrestations, on est des ressources, ça ils savent pas non plus ».

Enfin, les intervenantes du CSSS soulignent la nécessité d'informer les organismes communautaires de leur réalité de travail. Elles remarquent en effet un décalage entre ce que les intervenantes communautaires pensent et leur réalité, qui peut se traduire par de fortes attentes de la part des intervenantes communautaires, et par conséquent, de la part des bénéficiaires de leurs services, ou, à l'inverse, des références peu adaptées (apparemment, selon les intervenantes du CSSS, beaucoup de références sont faites vers le CLSC juste en cas de meubles ou de vêtements).

Un des moyens évoqués pour sensibiliser la population du quartier en matière de violence conjugale et des différents mandats des ressources disponibles est de passer par le biais de l'école. C'est le point de vue notamment des intervenantes du CSSS et des femmes du quartier interrogées. L'école permet en effet de rejoindre les mères isolées, de « dépister » des éventuels symptômes de violence chez les enfants : « *ça serait bien de dire [aux professeurs dans les écoles] qu'un enfant qui réagit, puis qui tape partout, puis qui saute partout, c'est pas juste parce qu'il est hyperactif, qu'il a le TDAH.* », et de travailler à changer les mentalités sur le sujet chez les jeunes : « *je pense que le meilleur moyen là c'est l'éducation, puis le changement des mentalités, puis ça ça passe par les jeunes à l'école.* » (Travailleuse sociale CSSS)

Un autre moyen avancé serait de travailler conjointement avec les communautés culturelles. Cette approche permettrait, selon les intervenantes du CSSS, d'avoir un intermédiaire qui serait capable d'adapter le discours sur la violence conjugale en fonction des référents culturels de la communauté et d'avoir ainsi un impact plus probant :

« S'il y avait une approche la moins menaçante possible, quelqu'un de la même communauté, qui donnerait le message, qui en parle, peut-être aux deux-trois mois un diner-conférence, d'en parler à la communauté. Parce que je pense que dans chaque communauté, la manifestation de la violence peut être distincte. Puis faut bien la connaître aussi je pense » (Intervenante CSSS)

Toutefois, il faut rester conscient que la communauté, nous l'avons évoqué, peut jouer un rôle dans la violence conjugale en culpabilisant la femme qui veut quitter son mari ou en l'éloignant des ressources d'aide. Il s'agit donc d'une initiative dont les répercussions sont à évaluer. D'un point de vue plus général, il semble crucial d'aborder les liens entre violence conjugale et immigration. Les intervenantes communautaires notamment expriment le besoin d'être mieux outillées pour répondre aux besoins spécifiques de cette population.

Enfin, certaines intervenantes communautaires constatent que, pour rejoindre le plus de personnes possibles, il faudrait organiser des événements dans le quartier et développer des réseaux d'entraide informels à un niveau très local dans le voisinage, afin que chacun ait toujours quelqu'un à proximité à appeler en cas de besoin. De plus, il est proposé de sensibiliser les personnes victimes en présentant des histoires vécues ou des personnes qui ont vécu ce type de situation, par le media d'affiches ou d'événements scénarisés dans des lieux publics et achalandés tels que les centres d'achats, les bibliothèques, les épiceries.

« Il faut faire beaucoup de sensibilisation, parce que si la femme ne le sait pas, elle va jamais savoir que c'est de la violence. Si la femme elle ne sait pas que si son mari ne lui donne que 1\$ pour acheter de l'eau et la prive de tout, si elle ne sait pas que c'est une violence, si on ne sensibilise pas la femme, elle ne peut pas savoir. » (Intervenante communautaire)

b. L'intervention

Certaines intervenantes ne se sentent pas suffisamment outillées pour dépister et répondre aux besoins des victimes de violence conjugale et intrafamiliale et ne sauraient pas nécessairement comment réagir si elles se retrouvaient dans la situation de devoir effectivement aider quelqu'un (toutes les intervenantes communautaires n'ont pas nécessairement été confrontées à cette situation). D'autres éprouvent un doute « naturel » dans leur pratique quotidienne d'intervention, certaines évoquent un sentiment d'impuissance, voire une sorte de découragement, face au mutisme de certaines femmes, au

fait qu'elles ne quittent pas leur conjoint ou ne se rendent pas dans les organismes susceptibles de les aider.

« Quand une femme vient te parler un petit peu, puis ensuite elle se retire, puis elle ne te parle plus. Ça s'est très difficile à prendre, parce que cette femme-là, si elle te parle à toi, c'est que tu as créé un lien avec elle, tu te sens concernée, tu t'inquiètes pour elle » (Intervenante communautaire)

L'approche la plus répandue en matière de violence conjugale est d'aller au rythme de la personne qui en est victime, cette façon de faire est parfois dure à suivre pour les intervenantes, notamment quand elles réfèrent les personnes à un autre centre, qui serait plus adapté pour répondre à ses besoins :

« Mais y en a qui disent "je connais je connais je vais y aller", mais là la référence se perd parce que la femme n'y va pas. Et parfois quand tu proposes de l'accompagner, elle dit "oh non ça va je vais y aller", tu peux pas dire "si si je vais t'accompagner!", c'est les limites de notre travail. » (Intervenante communautaire)

Les intervenantes expriment un besoin de « *ventiler* », et jugent crucial le fait d'en parler en équipe et de ne pas travailler de façon isolée.

Quant au CSSS, les interventions s'effectuent par « épisodes de service », qui sont davantage axés sur le court terme.

Alors qu'elle l'était il y a quelques années, la violence conjugale n'est aujourd'hui plus si « *glamour* », pour reprendre les termes des travailleuses sociales, c'est-à-dire qu'il ne s'agit plus d'une problématique aussi priorisée qu'avant, notamment dans les formations que reçoivent les intervenantes, au profit d'autres thématiques comme la santé mentale par exemple. Les répercussions dans la façon d'appréhender la violence conjugale, comme le fait, ici mentionné, de tendre vers une « psychologisation » des victimes est une pente dangereuse qu'il convient d'étudier en profondeur et très prochainement. D'autant plus que le fait de travailler à court terme ne permet pas nécessairement l'accompagnement dans le processus de sortie de la violence. Or les violences « post-ruptures » sont particulièrement répandues et intenses, sans compter toutes les difficultés sociales et économiques qui sont liées à cette période.

c. Les ressources et l'intersectorialité

Au niveau des ressources communautaires, à l'instar de la critique envers la décentralisation de l'aide en matière de violence conjugale déjà évoquée, nous retrouvons également dans les discours des intervenantes communautaires une justification de leur éventuelle

méconnaissance du phénomène par des : « *C'est pas mon domaine* », « *C'est pas mon mandat* » alors qu'elles pourraient être en première ligne pour « dépister » la violence et ensuite référer au centre adéquat, Concertation Femme, ou aux partenaires institutionnels.

De plus, certains manques de ressources, faute de moyens, sont soulignés, notamment du personnel qualifié en psychologie ou en psychothérapie dans les organismes du quartier.

Il a également été remarqué par certaines intervenantes que les services sont concentrés vers les femmes, vers les milieux défavorisés et vers les immigrants. Ces services sont essentiels, mais participent également à la stigmatisation de ces populations et en privent d'autres. En effet, la violence conjugale peut toucher tout le monde et il est important d'essayer de rejoindre le plus grand nombre, sans omettre la mixité économique, sociale et ethnique du quartier, ni les communautés homosexuelles, ni les hommes.

Enfin, et nous l'avons déjà exploré, les connaissances autour de la nécessité et des lacunes de l'intervention intersectorielle sont à approfondir :

« Oui, on les connaît les organismes du territoire, on sait où est-ce qu'ils sont, on sait grosso modo qu'est-ce qu'ils font, mais y a pas de liens avec eux. Je peux très bien terminer un suivi avec quelqu'un sans savoir ... Y a comme pas de vase communicant. » (Travailleuse sociale CSSS).

Les autres violences intrafamiliales

Outre la violence conjugale, qui occupe la grande majorité des recherches, la nôtre y compris, il existe différentes formes de violence intrafamiliale. Ces différentes formes ont peu été étudiées et nous n'en connaissons donc pas l'ampleur.

Nous avons fait passer un questionnaire à quinze (15) femmes du quartier afin de connaître leur perception et leur vécu de ces phénomènes. Le profil sociodémographique de celles-ci est le suivant (Tableau 3) :

Tableau 3 : Caractéristiques des femmes ayant participé à la recherche

Âge	Tranche d'âge	Nombre
	20 à 30 ans	3
	30 à 40 ans	7
	40 ans et plus	5
	Total : 15	
État civil	État civil	Nombre
	Marié	11
	Divorcé	2
	Célibataire	2
	Total : 15	
Région de provenance	Lieu	Nombre
	Moyen-Orient	4
	Maghreb	3
	Afrique de l'est	2
	Europe	2
	Haïti	1
	Québec	3
	Total : 15	
Durée de résidence au Canada	Nombre d'années	Nombre
	5 ans et moins	3
	5 à 10 ans	6
	10 à 15 ans	2
	15 à 20 ans	1
	20 ans et plus	3
Total : 15		

Plusieurs formes de violence dans le foyer familial sont ressorties de ces questionnaires : la violence exercée par la belle-mère envers sa belle-fille, la violence exercée par un frère envers sa sœur et la violence exercé par un enfant envers ses parents.

a. La violence de la belle-famille

Le premier cas réside dans la violence exercée par la belle-mère envers sa belle-fille. Les familles immigrantes connaissent des bouleversements dans leurs pratiques et interactions quotidiennes dues aux obstacles inhérents à leurs parcours migratoire. Aussi, les difficultés économiques et de logements peuvent amener la famille élargie à vivre sous le même toit, dans des conditions parfois exigües. Alors, il peut arriver que la belle-mère s’immisce dans les relations du couple et dans l’éducation des enfants. Ces conflits entre belle-mère et belle-fille sont fréquents dans beaucoup de familles, mais ils peuvent devenir une véritable violence lorsque ce conflit s’installe sur le long terme et que la belle-mère tend à prendre le pouvoir sur sa belle-fille. De plus, dans cette situation l’homme peut prendre le parti de sa mère et renforcer cette violence. Cette violence intrafamiliale est souvent psychologique et verbale, et ses impacts, très méconnus car peu étudiées, ressemblent probablement beaucoup à ceux de la violence conjugale.

b. La violence fraternelle

Le deuxième cas relaté à plusieurs reprises consiste en une violence exercé par un frère, souvent plus âgé, envers sa sœur. Les manifestations de cette violence sont par exemple de contrôler ses fréquentations, ses déplacements, la façon de se comporter et de s’habiller. Nous sommes alors en situation de violence dite « spirituelle » ou liée à l’honneur, dans la mesure où la religion ou la culture sont avancées pour justifier ce contrôle :

« Dans de nombreuses communautés, il existe de grandes différences entre les codes comportementaux et les rôles sociaux pour les femmes et les hommes. Plus spécifiquement, nous faisons référence au comportement moral des filles et des femmes. Ces dernières ont une attitude déshonorante : si elles sortent avec des garçons ou des hommes; si elles tombent amoureuses d’une personne qui n’est pas choisie par la famille; si elles commettent un adultère ou s’il y a un soupçon d’adultère (même si ce n’est pas avéré). C’est pour cette raison que les filles et les femmes sont souvent victimes de violence liée à l’honneur. » (Institut pour l’égalité des femmes et des hommes, 2013)

La préoccupation des violences basées sur l’honneur touche également les centres communautaires et le SPVM, qui d’ailleurs participe à plusieurs comités sur ce sujet. Il s’agit

d'un enjeu qui appelle une concertation prochaine afin de réaliser des actions de sensibilisation, de prévention et d'intervention.

c. La violence des enfants

La troisième situation de violence rencontrée au sein des familles est celle des enfants envers leurs parents. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'une violence exercée par un fils contre sa mère (Goaziou & Mucchielli, 2009). Cette forme de violence est très peu quantifiable car, si un nombre restreint de femmes portent plainte contre leur mari en cas de violence conjugale, ce chiffre est presque nul lorsqu'il s'agit de porter plainte contre son enfant. Souvent, cette violence prend la forme d'un chantage affectif (par exemple menacer de quitter le foyer familial) ou de l'usage de la force physique afin d'obtenir ce que l'enfant veut de ses parents, en l'occurrence généralement plus de liberté ou plus d'argent. Les causes avancées dans la littérature pour expliquer cette problématique sont la projection narcissique des désirs des parents sur l'enfant, la brutalité éducative des parents, la défaillance du père dans son rôle et ses fonctions, ainsi que l'absence de celui-ci (physiquement du foyer ou psychologiquement dans la famille) (Perrin, 2003). De plus, nous l'avons vu précédemment, le recours à la violence peut-être attribuable au fait que, exposé à la violence d'un de ses parents sur l'autre, l'enfant reproduit cette violence, en tant que seuls modèle de communication qu'il connaisse (Henrion & Ministère de la Santé FRANCE, 2001).

Conclusion

Pour conclure nous ferons un résumé des points importants soulevés tout le long de ce portrait et proposerons une liste de recommandations dans le but d'améliorer la lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale dans le quartier de Bordeaux-Cartierville.

Constats

- Les acteurs du milieu (communautaires, policiers et CSSS) ont une bonne connaissance générale de la problématique, malgré toutefois la persistance de certains mythes et une hiérarchisation des formes de violence conjugale.
- Les lacunes des connaissances des résidentes du quartier sur la problématique et les ressources disponibles sont alarmantes.
- Les intervenants sont principalement formés informellement sur le terrain et par les pairs.
- Il y a une méconnaissance mutuelle entre les acteurs du quartier des réalités de chacun.
- Il y a une méconnaissance des communautés culturelles résidant dans le quartier par les intervenants du milieu.
- La période de la grossesse et la présence de jeunes enfants constituent des facteurs importants dans l'apparition de la violence.
- La violence conjugale entraîne un impact important sur les résultats scolaires des enfants exposés à cette violence, qui performant moins bien à l'école et qui ont plus d'échecs scolaires que leurs camarades de classe.
- Le fait pour une famille nombreuse de vivre dans un petit appartement inadapté à ses besoins constitue un facteur important qui déclenche la violence conjugale et familiale.
- Un autre point qui nous semble important de souligner est le glissement vers une intervention psychologisante de la violence conjugale chez certains acteurs du milieu. Les discours des femmes du quartier interrogées vont également dans cette direction, soit vers une réactualisation de mythe que nous pensions enfouis, qui mènent à l'idée selon laquelle une certaine responsabilité incomberait à la personne victime de violence conjugale, à cause de son caractère ou de ses problèmes de santé mentale.
- Enfin, nous constatons le manque d'un espace de concertation locale qui regrouperait autour de la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale les représentants des organismes communautaires, du CSSS et du poste de quartier. Chaque acteur travaille sur des aspects spécifiques de cette problématique, l'un intervient au niveau judiciaire, l'autre de façon individuelle sur des objectifs concertés et précis, et le troisième sur la création d'un réseau solide, la valorisation de soi et la sensibilisation de tous.

Recommandations

- Sensibiliser largement les résidents du quartier sur la violence conjugale et intrafamiliale et les ressources disponibles par des moyens novateurs.
- Former systématiquement tous les intervenants concernés qui arrivent sur le territoire à cette problématique, aux ressources internes et à celles du quartier.
- Élaborer un outil de dépistage de la violence conjugale et intrafamiliale et le diffuser largement aux intervenants des organismes communautaires, et aux employés des écoles et des services de garde.
- Maintenir et renforcer la concertation locale autour de cette problématique.
- Mettre en place un partenariat entre la police et les organismes communautaires, afin que des policiers viennent expliquer leurs fonctions et missions aux résidents du quartier au cours d'ateliers informels.
- Accentuer l'effort de documentation, sensibilisation, prévention et intervention autour de toutes les formes de violences intrafamiliales.
- Sensibiliser et former les intervenants et les policiers aux différentes communautés culturelles résidant dans le quartier (us, coutumes, traditions, religions, etc.) et aux réalités de l'immigration.
- Sensibiliser les immigrants à leurs droits à leur arrivée au Canada dans l'objectif d'augmenter le nombre de dénonciations de violence conjugale et intrafamiliale.
- Travailler à briser l'isolement des familles du quartier, plus particulièrement celles qui attendent l'arrivée d'un enfant ou qui ont de jeunes enfants.

Bibliographie

- Boivin, R., & Ouellet, F. (2013). La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard: Évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois. *Service social, 59*(2), 51.
- Centraide du Grand Montréal. (2013). Analyse territoriale Bordeaux-Cartierville.
- CSSS du Nord de Lanaudière. (2010). *Cadre de référence sur les normes et standards de pratiques psychosociales*.
- Gauthier, S., & Montminy, L. (2012). *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. PUQ.
- Henrion, R., & Ministère de la Santé FRANCE. (2001). *Les Femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au ministre chargé de la santé*. La Documentation française.
- INSPQ. (2012). Trousse média sur la Violence Conjugale - De quoi parle-t-on ? Retrieved from <http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/de-quoi-parle-t-on>
- Laforest, J., Maurice, P., Institut national de santé publique du Québec, & Direction du développement des individus et des communautés. (2011). *Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord ampleur du problème, facteurs explicatifs et pistes d'intervention*. [Québec]: Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec.
- Maryse Rinfret-Raynor, & Solange Cantin (sous la dir.). (1994). *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal* (Gaëtan Morin Éditeur). Boucherville.
- Québec (Province) (Ed.). (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale: politique d'intervention en matière de violence conjugal*. Québec: Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.
- Rojas-Viger, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire: Perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles pratiques sociales, 20*(2), 124.
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal. (2008). Les protocoles d'intervention en violence conjugale à Montréal.
- Vasselier-Novelli, C., & Heim, C. (2006). Les enfants victimes de violences conjugales. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 36*(1), 185–207.

